

un cabaretier, d'après l'exemple), avec citation, de plus, d'un extrait du chansonnier WÉROTTE.

Pour Cerfontaine [Ph 45], nous trouvons de même dans le lexique wallon manuscrit du regretté Arthur BALLE : « *croye*, craie [...] *acheter al ~*, acheter à crédit [...] » ; — et « *foutche*, fourche : [...] ; *mârquer aveu 'ne croye à ~*, marquer deux fois pour une ; [...] ».

Comparer encore le *Petit Dictionnaire du wallon du Centre* (La Louvière [S 37] et environs) par F. DEPRÊTRE et R. NOPÈRE, v^o *crôyi*, 1. Ecrire à la craie [...] 2. Escroquer : *il a crôyi pour li gangni-n* [il a crayé pour gagner] ».

Cet emploi de La Louvière est le seul témoignage lexicologique que cite pour cet usage de la craie le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de W. von WARTBURG, v^o *creta* (encore n'est-il pas expliqué). A nos confrères de France de nous dire si les expressions, que M. Gerschel a relevées dans d'autres langues, manquent vraiment dans le domaine gallo-roman ailleurs qu'en wallon (où du reste les lexiques ne les mentionnent pas toujours non plus).

Nous devons, d'autre part, citer ce renseignement extrait d'une lettre que nous avait adressée le professeur L. GROOTAERS après la publication du second article de M. Ponthir. Dans le parler de Tongres (flamand limbourgeois), tout comme le liégeois dit *i marquêye è dobe* « il marque en double » d'un marchand qui inscrit frauduleusement des raies supplémentaires, on dit (indication néerlandisée) *hij schrift met dubbel krijt* « il écrit avec double craie ».

Ajoutons que l'expression néerlandaise figure dans le *Woordenboek der Nederlandsche Taal*, 8, col. 256-257, v^o *krijt*, en même temps que *iets op het krijt halen* « aller chercher quelque chose sur la craie », syn. de *op krediet* « à crédit ». Une variante de « écrire avec double craie » serait *met (ou be) vet krijt schrijve(n)* « écrire avec craie grasse » du Hageland (lexique de TUERLINCKX) et de la Hesbaye flamande (lexique de RUTTEN), expression que ces lexiques traduisent par « [devoir] payer [trop] cher ». — Voir aussi le dictionnaire d'ENDEPOLS pour Maastricht : *met dobbel(e) kriet sjriev(e)* (v^o *krijt*).

É. L.

P.-S. — Cf. encore J. MÉDARD, *Djus d' là Moûse*, Liège, 1938, p. 23 : la « marchande de craies » qui fournissait les bâtons de craie dans les petites boutiques du quartier et d'ailleurs vendant en détail ; — p. 59, « *La craie n'enfonce pas la muraille* » (en français dans dialogue wallon).

SCIENCE POPULAIRE — RELIGION

La fièvre lente des enfants

La fièvre lente mérite une étude détaillée de la part des folkloristes wallons, car cette maladie des enfants, plus ou moins dédaignée par la médecine officielle, mais donnant lieu à tant de pratiques folkloriques et à bien des dévotions dont certaines ressortissent parfois autant à la magie qu'à la religion, est en fait connue seulement dans l'aire proprement wallonne, avec quelques mentions au pays gaumais et — sous des noms empruntés au wallon — dans le voisinage germanique du Limbourg belge et néerlandais et du nord-est de la province de Liège.

Son étude jusqu'ici n'a pas assez retenu l'attention de nos chercheurs, peut-être en partie parce que la mention d'un terme *fièvre lente* dans les dictionnaires du français commun leur a dissimulé l'originalité que constitue en fait la diffusion populaire du terme chez nous. Il vaut d'autant plus la peine de s'étendre sur ce sujet qu'il paraît s'agir d'une affection qui, malgré son extrême popularité naguère et souvent aujourd'hui encore, n'est peut-être pas très ancienne : c'est donc bien ici une étude d'un fait de folklore contemporain.

La base de notre documentation est fournie par les réponses à une question de notre « questionnaire auxiliaire » n^o 2, distribué à nos correspondants en 1949, complétées par quelques sondages et vérifications de notre Service des Enquêtes et par quelques enquêtes plus poussées auxquelles ont bien voulu se livrer certains de nos amis, ainsi que par quelques notes transmises antérieurement par des correspondants du Musée. Nous y avons joint les données qu'ont recueillies, çà et là, en marge de la précieuse documentation sur le mot, Jean HAUST et ses continuateurs lors de l'enquête pour l'*Atlas linguistique de la Wallonie*. Nous ne pouvons songer à énumérer les noms de tous nos correspondants et

nous nous en excusons auprès d'eux. Nous devons cependant spécialement citer MM. Auguste BRIKKO, Jean FRANÇOIS, Joseph DUSART, Félix ANGENOT et Arsène BUCHET pour leurs enquêtes spéciales, et surtout le docteur F. TOMBOIS, d'Orbais, M. Roger PINON, qui a mené des investigations détaillées avec le concours notamment de ses élèves de l'Athénée Royal de Seraing, et M. Armand BOILEAU, qui nous a fort obligeamment documentés grâce à des informations prises sur les lieux pour la plupart des communes de la région germanique du nord-est de la province de Liège.

Nous avons tiré naturellement parti des renseignements qu'on trouve dans les publications des folkloristes, mais à vrai dire en trop petit nombre — pratiquement rien, par exemple, dans toute la collection, précieuse à tant d'autres titres, de la revue *Wallonia* —. Citons spécialement les données d'Auguste HOCK et d'Eugène MONSEUR, et surtout les précisions fournies par le docteur en médecine Martin LEJEUNE, valant notamment pour la région verviétoise où l'auteur exerçait la médecine et, grâce à un confrère, pour Stockay (Saint-Georges-sur-Meuse), par Jean CHALON, intéressé surtout par les pratiques religieuses (mais cet auteur namurois ne semble guère s'être douté de l'importance de ces pratiques en son propre pays de Namur), par Louis BANNEUX, dont les informations bien localisées, mais sans doute parfois uniformisées, valent pour de nombreux points de l'Ardenne du nord au sud, et par Rodolphe DE WARSAGE, aux données moins sûres peut-être parfois et en tout cas moins bien localisées (mais concernant sans doute surtout l'agglomération liégeoise) ⁽¹⁾. Quelques faits ont

⁽¹⁾ Voir Aug. HOCK, *Croyances et remèdes populaires au pays de Liège*, 3^e édit., 1888, surtout p. 136-137 et 177-179, mais aussi p. 22 (= 1^e édition en 1870, dans le *Bull. [de 1868] de la Soc. liég. de Litt. w.*, 12, p. 94, 137-138 et 187-188); — Eug. MONSEUR, *Le folklore wallon*, 1892, p. 24-25 (et déjà *Questionnaire de folklore publié par la Soc. du folkl. w.*, [1890]-1891, p. 27-28); — M. LEJEUNE, *Vocabulaire technol. w.-français du médecin*, dans *Bull. Soc. liég. de Litt. w.*, 40, 1900, p. 351-355; — J. CHALON, *Fétiches, idoles et amulettes*, t. 1, 1920, spécialement p. 616-618 (avec note de J. PEUTEMAN sur le pèlerinage de Grivegnée); — L. BANNEUX, *L'Ardenne superstitieuse*, 1930, p. 121-123; — R. DE WARSAGE, *La médecine sans médecin*, 1933, p. 41-43 (avec quelques détails repris du *Calendrier popul. w.*, publié en 1920 par l'auteur : voyez p. 175-176). — On trouvera ci-après, passim, quelques autres références.

été puisés aussi dans des études d'histoire locale ou de dialectologie.

L'ensemble de ces renseignements de seconde main est loin toutefois d'équivaloir par le nombre et même par l'intérêt propre des faits rapportés (sauf peut-être pour M. LEJEUNE) à la documentation inédite mise en œuvre pour cette étude.

Une remarque préalable : outre le fait que plusieurs pratiques magico-religieuses ne sont guère orthodoxes — ceci dit sans mettre en cause les intentions de ceux qui les emploient —, il faut signaler dès maintenant que plus d'une médication est de nature à choquer, par le recours aux cloportes et aux vers de terre par exemple, ou par sa cruauté même, quand on cherche à se procurer des pattes de taupes. Nous nous excusons par avance de ces aspects particuliers qu'il nous faut évoquer aussi, si nous ne voulons pas négliger un des caractères de la mentalité populaire traditionnelle.

L'expression « fièvre lente » en français

D'après le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de W. VON WARTBURG, le français *fièvre lente* est signalé d'abord en 1549 au sens de « phtisie » dans la réédition du Dictionnaire français-latin de Robert ESTIENNE ⁽¹⁾, puis le même terme est fourni au sens de « fièvre continue, mais peu intense » dans les dictionnaires français à partir de celui de RICHELET, 1^{re} édition, en 1680 ⁽²⁾. Depuis lors, cette mention a été maintenue par la plupart des dictionnaires du français commun ⁽³⁾. C'est ainsi que LITTRÉ définit le mot par « fièvre continue, peu intense dans ses symptômes, et qui suit une marche chronique ». Souvent le mot *fièvre lente* est dit synonyme de *fièvre hectique* (cette dernière expression étant à son tour définie : « fièvre ordinairement continue, avec des exacerbations le soir, ou rémittente, et accompagnée d'amaigrissement progressif », l'adjectif *hectique*

⁽¹⁾ *Franz. Etymol. Wört.*, t. 3, p. 441a.

⁽²⁾ *Franz. Etymol. Wört.*, t. 5, p. 252b.

⁽³⁾ Voyez par exemple le *Grand Vocabulaire français* « par une société de gens de lettres », édité par Panckoucke, t. 10, de 1770, qui, après avoir défini la *fièvre aiguë* comme fièvre aux accidents (frissons, pulsations, chaleur) précipités, lui oppose la *fièvre lente* « quand ils [= ces accidents] sont tardifs, avec ou sans danger ».

signifiant « qui consume » en terme de médecine) (1). De même le *Dictionnaire général* de HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS cite comme terme de médecine : « *fièvre lente*, continue, mais peu intense ».

Cependant Pierre LAROUSSE, dans le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, ne recense pas l'expression, alors qu'il définit la *fièvre hectique* par : « se dit d'une fièvre lente qui amène un dépérissement graduel » (cf. le *Nouveau Larousse illustré* pour qui cette *fièvre hectique* est un « état habituel de la fièvre, avec dépérissement graduel dans certaines maladies à marche lente »). Semblablement, le *Larousse Universel en 2 volumes* ne donne plus l'expression directement, mais définit seulement *fièvre hectique* par : « se dit d'une fièvre lente, à grandes oscillations thermiques qui amène un dépérissement graduel ». Cependant le *Larousse du XX^e siècle* enregistre de nouveau : « *fièvre lente*, fièvre consomptive, sans grandes oscillations, que l'on observe notamment dans la tuberculose ».

Signalons que c'est à cette expression médicale apparue en français au 16^e siècle que le même répertoire étymologique de W. VON WARTBURG rattache le provençal moderne (dans MISTRAL) *fèbre lent* « poitrinaire », formation adjectivale refaite sur l'expression nominale du français (2).

Retenons aussi que le *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, qui ne signale aucun autre représentant dialectal direct de *fièvre lente* que notre wallon *fiève-lin.ne*, mentionne en passant la définition française « fièvre lente » pour le saintonguais *fiévrasse* (3).

Il apparaît qu'en France *fièvre lente* est un ancien terme médical qu'il ne faut pas trop s'étonner de ne pas retrouver dans les études sur les expressions populaires modernes relatives à la médecine (4), pas plus que dans l'ensemble des glossaires dialectaux de la France (5).

(1) Cf. le *Dict. de médecine*, par LITTRÉ, 21^e édit. par A. GILBERT en 1908, fournissant (v^o *lent*) l'expression *fièvre lente*, au même sens que le *Dictionnaire de la Langue française* de LITTRÉ.

(2) Voir *Franz. Etymol. Wört.*, t. 3, p. 441b, la réfutation d'une étymologie latine pour le provençal moderne.

(3) Même ouvrage, *ibidem*.

(4) Ainsi dans Ed. BRISSAUD, *Histoire des expressions populaires relatives à l'anatomie, à la physiologie et à la médecine*, Paris, 1892.

(5) Nous ne nous souvenons pas de l'avoir rencontré dans les lexiques dialectaux de la France septentrionale et centrale, non plus que dans les ouvrages français de folklore.

A vrai dire, c'est la survivance chez nous — avec spécialisation pour une affection infantine — qui est remarquable et constitue même un problème.

L'aire d'extension de la « fièvre lente » en Wallonie

Nos folkloristes ne semblent guère s'être préoccupés de déterminer l'aire d'extension de la croyance en même temps que du mot.

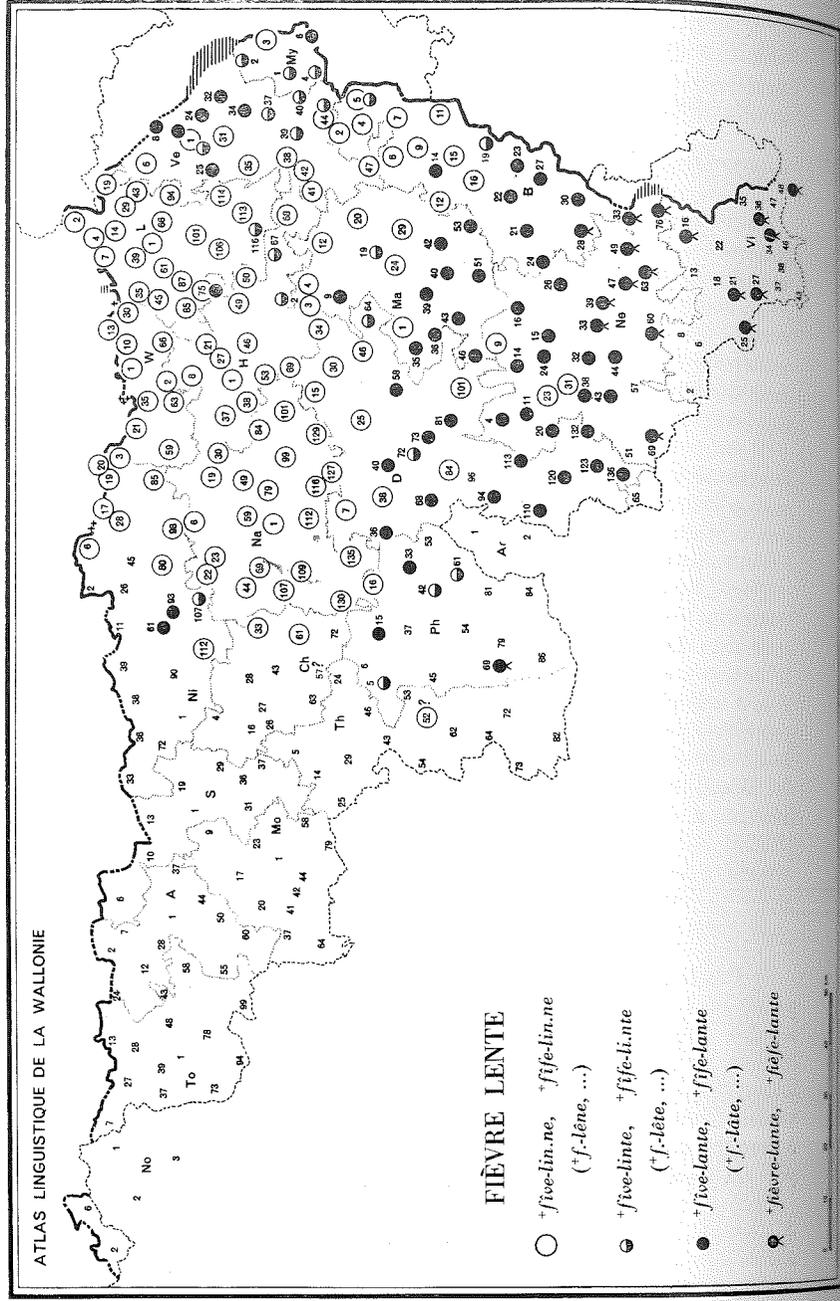
La carte de la diffusion dans la Belgique romane, récemment ou actuellement encore, peut être établie, à quelques villages près, par l'enquête dialectale de J. HAUST et ses continuateurs, confrontée avec les données de l'enquête folklorique du Musée (1).

Il en résulte que la « fièvre lente » est connue surtout dans le domaine wallon proprement dit. Encore, vers l'ouest, le mot n'apparaît pas dans la plus grande partie de la lisière occidentale de l'aire wallonne, ni dans la majeure partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse, même proprement wallonne (2).

Dans l'arrondissement de Nivelles, si le terme atteint Ottignies et Sart-Dame-Aveline [Ni 61 et 112], un informateur du Musée pour Villers-la-Ville [Ni 106] ne paraît plus le connaître et il nous est dit inconnu pour Tilly [Ni 114] ; il n'a pas été mentionné par les témoins de l'enquête linguistique pour Nethen [Ni 2], non plus que pour Tourinnes-la-Grosse [Ni 5] — alors que ceux des communes voisines de Beauvechain et de l'Écluse [Ni 6, 9] l'ont fourni sans hésitation — ; il était inconnu aussi des témoins de Wavre [Ni 25] — ce que confirme le renseignement formellement négatif transmis au Musée — et de Dion-le-Val [Ni 26] — alors que le curé de Dion-le-Val, feu l'abbé A. Massaux,

(1) Précisons que la carte ne cherche pas à représenter tous les points où le terme a pu être relevé, mais seulement un certain nombre d'entre eux choisis pour figurer systématiquement sur la carte de base ; on n'y ajoute des points supplémentaires que lorsqu'ils présentent un intérêt spécial par rapport aux points voisins. Nous avons aussi ajouté ici trois points aberrants (dont 2 avec ?) pour l'extrême ouest de l'aire, d'après les renseignements plus ou moins précis fournis au Musée.

(2) Aucune mention, pour Nivelles et environs immédiats, dans J. COPPENS, *Dictionnaire Aclot*, ni dans le *Petit Dictionnaire du wallon du Centre* (La Louvière et environs), par F. DEPRÊTRE et R. NOPÈRE.



originaire de Tourinnes-St-Lambert [Ni 80], ne fait aucune distinction dans ses notes sur la *fife-lin.ne* entre ces villages et les villages voisins — ; il était même inconnu du témoin de Longueville [Ni 45], commune voisine ou assez proche de lieux de pèlerinage qui seraient fréquentés pour la « fièvre lente ».

Dans l'arrondissement de Charleroi, le mot n'a été fourni à Haust que pour Fleurus [Ch 33] — point limitrophe de la province de Namur, avec un parler souvent intermédiaire entre l'ouest-wallon et le namurois — et pour Châtelet [Ch 61]. Cependant un informateur du Musée le signale pour Mont-sur-Marchienne [Ch 57], au s.-o. de Charleroi, avec indication de pèlerinages et de guérisseurs du pays de Namur. Des Namurois venus s'installer dans la région industrielle de Charleroi ont pu y importer mot et croyance, comme du reste déjà peut-être à Châtelet ⁽¹⁾. En tout cas, les témoins de l'enquête linguistique l'ignoraient pour Viesville, Gosselies, Jumet [Ch 28, 36, 43] au nord de Charleroi, comme pour Landelies et Montignies-le-Tilleul [Ch 63, 64], voisins de Mont-sur-Marchienne, et pour Gerpinnes [Ch 72], au s.-e. de Charleroi, où M. Joseph Roland nous dit n'en avoir jamais entendu parler.

Pour l'arrondissement de Thuin, une indication isolée est fournie au Musée pour Barbençon [Th 52], l'informateur assurant qu'on parlait de la « *fiveline* » (lire *five-lin.ne* ?) « dans son enfance ». Dans l'enquête linguistique, la traduction non contrôlée : « *trainerie* : i [il] *traîne* » doit s'appliquer pour Gozée [Th 32] à une maladie de langueur. Pour ce qui est de la fièvre lente, un bon connaisseur de son parler et des coutumes de la région tel que notre ami Georges Ducarme, de Rance [Th 62], assure n'en avoir jamais entendu parler, tout comme M. Willy Bal pour Jamioux [Th 24].

Pour l'arrondissement de Philippeville, l'enquête linguistique ne relève le terme que vers le nord à Morialmé, Stave (cf. naguère *five-lin.ne* : L. Loiseau), Morville, Franchimont,

⁽¹⁾ Le mot n'était pas relevé par Arille CARLIER dans son essai de Dictionnaire carolorégien : voyez *L'Coq d'avous'*, n° du 15 mai 1909, v° *fiève* ou *five*. — Pour Montignies-sur-Sambre [Ch 60], E. YERNAUX et F. FIÉVET, *Folklore wallon*, 1956, p. 24, signalent pour conjurer la fièvre des bébés — sans employer le terme « fièvre lente » — quelques remèdes analogues à ceux dont on use pour celle-ci ; cf. ci après, p. 320.

Gimmée [Ph 15, 16, 33, 42, 61], avec déjà une lacune pour Gochenée [Ph 53] ; un seul témoin l'a donné pour Boussu-en-Fagne [Ph 64] ⁽¹⁾. L'enquête du Musée signale en outre la « *five-linte* » (lire *five-l.* ?) à Thy-le-Château [Ph 5], attestation isolée entre Gourdinne [Ph 6] et Rognée [Ph 11], où les dialectologues n'ont pas relevé l'expression. La plus grande partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse ignore ainsi le mal, ce que nous a assuré notamment feu Arthur Balle, qui connaissait si bien les mots et les choses de Cerfontaine [Ph 45], et ce que confirme notre fidèle correspondant de Villers-Deux-Églises [Ph 39], M. Maurice Van Cantfort.

Pas d'attestation non plus pour les deux points enquêtés pour l'Atlas dans le canton de Givet (partie wallonne du département français des Ardennes), ce qui s'accorde avec le silence du vocabulaire givetois rural (surtout pour Ham-sur-Meuse) de WASLET ⁽²⁾.

L'arrondissement de Dinant a fourni partout le terme lors de l'enquête linguistique — sauf pour Beauraing [D 96], lacune probablement factice — ; de même le Musée a recueilli l'existence de la croyance jusqu'à Gros-Fays [D 138] vers l'extrême sud. Cependant, pour cet extrême sud — comme pour la partie immédiatement voisine de l'arrondissement de Neufchâteau, on ne trouve aucune mention dans le beau livre que le docteur DELOGNE, né à Oizy [D 130] — au nord de Gros-Fays — et exerçant la médecine à Alle [D 141], a consacré à décrire le folklore et notamment la médecine populaire de la région ⁽³⁾.

Cette constatation nous donne à penser que les quelques lacunes de l'arrondissement de Neufchâteau pour l'enquête linguistique ne doivent pas être factices, au moins pour la plupart des points du sud-ouest. Cependant, de même que l'enquête linguistique a trouvé le terme à l'extrême sud

⁽¹⁾ Renseignement recueilli par J. Haust, mais non confirmé par l'enquête complémentaire récente.

⁽²⁾ Voyez J. WASLET, *Vocabulaire wallon-français (dialecte givetois)*, v^o *five* et aussi v^o *pèlerinadje*. — Il n'y a rien non plus dans Ch. BRUNEAU, *Enquête linguist. sur les patois d'Ardenne*, t. 2, p. 391, v^o « fièvre ».

⁽³⁾ Th. DELOGNE, *L'Ardenne méridionale belge*, notamment p. 83-88, où il suit le plan des indications concernant la médecine populaire dans MONSEUR, en reproduisant même sa numérotation des faits.

à Corbion [Ne 69], BANNEUX parle de la croyance pour Orgeo, Bouillon et Herbeumont [Ne 58, 70, 73].

Quant aux données pour le pays gaumais (ou lorrain de Belgique), on remarquera leur caractère sporadique (jusqu'à l'extrême sud-est, proche de la frontière française). Sur 15 points ordinaires de l'Atlas, 3 seuls fournissent le mot : Habay-la-Vieille, Villers-devant-Orval et Meix-devant-Virton [Vi 16, 25, 27], et il faut recourir aux enquêtes supplémentaires pour retrouver le terme en 4 autres points : à La Hage (Bellefontaine), Éthe, Meix-le-Tige et Halanzy [Vi 21, 33, 36, 48], d'autres points supplémentaires étant d'ailleurs également négatifs. Pour quelques-uns des points où le terme est donné, j'ai pu du reste vérifier sur place qu'il est archaïque et qu'on ne peut plus fournir de précisions ni sur la nature exacte du mal, ni sur sa médication ou les croyances qui pourraient le concerner ⁽¹⁾.

Les appellations wallonnes rendant « fièvre lente »

Nos formes wallonnes semblent bien apparaître elles-mêmes comme empruntées au français ou adaptées du français.

De cet emprunt probable, elles présentent plusieurs indices, dont, à vrai dire, aucun à lui seul ne serait probant, seul leur rencontre pouvant incliner le dialectologue à admettre le caractère non indigène du terme.

Ces indices sont la place de l'adjectif après le substantif, l'emploi de *linte* ou *lin.ne* « lente » inusité en wallon, la forme plus française encore de *five-lante* (ou *fiève-lante*, etc.) souvent relevée, et le caractère peu homogène des aires occupées par certaines de ces formes, avec çà et là des îlots d'une forme au milieu de points employant une autre forme.

Il faut convenir cependant qu'on trouve, même en wallon de l'Ardenne liégeoise, quelques autres exemples d'expressions stéréotypées où l'adjectif suit le substantif, alors que

⁽¹⁾ Un appel à la documentation dans *Le Pays Gaumais*, 12, 1951, p. 32, n'a rien rapporté, non plus que les questionnaires de notre Musée (sauf une donnée négative). Les lexiques régionaux eux aussi sont muets, mais leur silence pourrait s'expliquer, vu la ressemblance de la forme locale (*fiève-lante*, *fiêfe-lante*) avec la forme française.

rien n'y révèle une influence étrangère, en l'occurrence française (1).

D'autre part, si le wallon traduit aujourd'hui « lent » par *londjin*, c'est à cause du succès de la légende médiévale de saint *Longis* ou *Longin* — dont le nom a été rapproché de *long* (2) —, saint qui serait le soldat qui perça de sa lance le flanc du Christ. Le wallon a dû dire autrefois *lint*, féminin *linte* ou *lin.ne* (3); l'assimilation de la consonne finale est normale (comparer *binne* pour *binde* « bande [d'étoffe, etc.] », ancien franç. *bende*; etc.) (4); un dérivé est attesté dans *ralinti* (ou *su ralinti*) « amollir à l'humidité » tombé en désuétude à Liège et à Verviers, mais survivant en Ardenne liégeoise (5).

Enfin le caractère francisé des aires compactes ou des attestations isolées de *five-lante* (ou *fife-lante*, ailleurs *fiève-lante*, *fièfe-lante*) pourrait s'expliquer par la tendance à la francisation qu'on constate parfois dans le nom des maladies, par emprunt au terme officiel. Cependant le fait qu'il ne

(1) Voir à ce sujet L. REMACLE, *Syntaxe du parler wallon de La Gleize*, t. 1, p. 158.

(2) Cf. K. MICHAËLSSON, *Longis, La popularité de la légende Longinus et ses conséquences dans le domaine français*, dans *Etymologica W. v. Wartburg*, 1957, p. 529-537.

(3) Le dictionnaire liégeois-verviétois de REMACLE, dans sa réédition de 1839-1843, est seul à enregistrer un adjectif féminin *lin.ne* « lente » non seulement dans *five-lin.ne*, mais aussi dans *elle èst si lin.ne* « elle est si lente, si lendore ».

(4) Voir J. HAUST, *Bull. Dict. w.*, 11, p. 39, et E. RENARD, *Annuaire Histoire liég.*, 4, p. 667. Retenons, pour nous en tenir aux mots en *-in.ne*, outre le cas de *bin.ne*, ceux de *pî-sinte*, *pî-sin.ne* « pied-sente » (= sentier), *fin.ne* (terme de tresseur de paille, dans la vallée du Geer) assimilable à *finte* « fente », *win.ne* « rame de drapier » pour un ancien « *wende* », *plinte*, *plin.ne* « plinthe ». Le cas des adjectifs *contin.ne* « contente », *décin.ne* « décente », *énocin.ne* « innocente » pourrait être différent, dû, au moins partiellement, à l'influence des adjectifs en « -ain, -ein », féminin « -aine, -eine » (comparer à l'inverse *plinte* à côté de *plin.ne* « pleine »); en fait, d'ailleurs, ce pourrait être aussi le cas d'un adjectif *-lin(t)*, fém. *lin.ne* dans *five-lin.ne*; notons que ce dernier mot offre *-linte* (ou *-lante*) là où « pleine » se dit *plin.ne* (ainsi en verviétois et en Ardenne liégeoise).

(5) Voir surtout J. HAUST, *Dictionnaire français-liégeois*, v^o « amollir ».

s'agit pas seulement de points situés aux lisières occidentale et surtout méridionale de la zone de diffusion de ces termes, mais de toute une vaste région — sauf quelques îlots allant de l'Entre-Sambre-et-Meuse à l'Ardenne bastogne — et surtout la présence de *five-lante* ou *fife-lante* (ou *f.-lâte*) à Verviers et aux alentours, à Thimister, Limbourg, Cornesse, Jalhay et Sart-lez-Spa [Ve 8, 24, 26, 32, 34], comme à Faymonville [My 6], en des endroits ordinairement archaïques et remarquablement conservateurs, laissent deviner qu'il ne s'agit pas d'aires normales comparables à celles que présentent des mots très anciens (1).

Notons aussi la concurrence que se font plusieurs formes au même endroit. A Verviers, l'enquête linguistique de J. HAUST révèle la coexistence de *five-lin.ne*, *five-linte* et *five-lante* (ou plus exactement de ces formes avec des nasalisation imparfaites), alors que l'informateur (Jean Wisimus) avait d'abord fourni le seul *five-linte*, le même informateur notant « *fivelêne* » dans sa réponse au questionnaire du Musée, mais enregistrant « *fivelêne* ou *fivelente* » [= *five-lante*] dans son lexique (2). De même — sans trop tablez sur un *fife-lante* qui coexisterait à Seraing [L 75] avec *five-lêne* — relevons le fait que HAUST a noté *five-lin.ne* pour Petit-Thier [B 5], alors que d'un autre témoin nous tenons *five-linte*, et que BANNEUX y signale une neuvaine en l'honneur de « sainte Fîflante ».

Formé au 16^e siècle en France, le mot n'a pas dû immédiatement se vulgariser en Wallonie. Les anomalies analysées ci-dessus restent à notre avis des traces de cette adoption relativement récente. Il serait intéressant de relever aussi — nous n'avons pas réussi à en retrouver — des mentions dans les recettes médicales qu'on transcrivait volontiers naguère dans des cahiers à usage personnel ou à l'usage de

(1) La carte néglige les dénasalisations ou nasalisation imparfaites conformes à la phonétique locale : ainsi *five-lêne* à Montegnée [L 61], *fife-lêne* à Charneux [Ve 6], *five-lêrte* à Xhoffraix (Bévercé) [My 2], *five-lête* à Malmedy [My 1], *five-lâte* à Cornesse [Ve 26], *five-lâte* à Limbourg [Ve 24], etc.; de même la quantité mi-longue mi-brève de *Pi* de *five-lin.ne* à Beauvechain, Opheylissem [Ni 6, 19], etc. — L'*e* intérieur est naturellement muet : on prononce *fzvlên*, *fzflên*, etc.

(2) J. WISIMUS, *Dictionnaire populaire wallon-français en dialecte verviétois*, v^o *five*.

la famille. Ainsi serait peut-être éclairé davantage l'aspect ancien, qui nous échappe actuellement, de nos pratiques concernant la fièvre lente.

L'emprunt du terme wallon par des parlers germaniques voisins

Si le terme paraît ainsi relativement peu ancien chez nous, il faut noter cependant que, de Wallonie, il s'est ou s'était répandu, avec la croyance à l'affection qu'il désigne, dans certains parlers germaniques proches de la Wallonie liégeoise.

Le fait a été signalé pour Tongres : *fiwelên'* « fièvre lente, maladie d'enfants » (1), et on verra plus loin que l'emprunt est un rapport avec une dévotion dans la commune même de Tongres ; pour Maastricht : *vief-leen* « maladie des enfants », aujourd'hui passée de mode (2) ; et même pour Fauquemont (= Valkenburg, en Limbourg hollandais) : *vief-leen* « maladie d'enfants » (3) ; ainsi que pour Montzen (canton d'Aubel) : *fiweleng* « fièvre lente » (4).

Pour Maastricht, le Père F. Kurris, qui a bien voulu se livrer à une enquête sur place, nous écrit, après avoir interrogé en 1959 deux médecins âgés et une femme très âgée, que la maladie est en fait actuellement inconnue, sinon par la mention du terme *viefleen* dans une énumération humoristique de maladies réelles ou imaginaires que donne l'opéra maastrichtois *Trijn* de Fons Olterdissen, datant des environs de 1910 ; les témoins supposent qu'il s'agissait d'une maladie infantile.

Grâce à M. Armand Boileau, nous pouvons de plus signaler (voir les indications fournies à propos des dévotions, ci-après p. 353 à 374, *passim*) de nombreuses attestations germaniques du nord-est de la province de Liège, allant de Fouron-St-Pierre à Hergenrath ; elles attestent l'emprunt de nos variantes *five-lin.ne* (*fife-lêne*, etc) et aussi, à l'extrême

(1) L. GROOTAERS, dans la revue *Lewensche Bijdragen*, 16, 1924, p. 47.

(2) H. J. E. ENDEPOLS, *Woordenboek of Dijkjensnaer van 't Mestreechs*, 1955, s. v.

(3) Th. DORREN, *Woordenlijst uit het Valkenburgsch Plat*, 1917-1918, s. v.

(4) J. LANGOHR, *Va gen Weech bes a ge Graaf* (Van de Wieg tot aan het Graf), 1956, p. 42.

est, *five-lante* (*fife-lâte*,...) plus ou moins adaptées phonétiquement, et avec un genre parfois modifié. Ces termes sont dans certains cas encore bien connus, mais souvent aussi — comme du reste en Wallonie, mais davantage ici encore — en régression. Il était d'autant plus urgent d'être informé à leur sujet ; de même il serait urgent de déterminer plus ou moins l'aire où l'on connaissait la fièvre lente en Limbourg belge et hollandais (aire qui, comme on l'a vu ci-dessus, atteignait même Fauquemont).

On n'a pas signalé jusqu'ici que la même influence se soit exercée plus au sud vers les régions de Saint-Vith et du Grand-Duché de Luxembourg. La mention de Beho (cité ci-après, p. 337, sans qu'on puisse signaler cette fois-ci le nom local) ne prouve pas nécessairement un emprunt au delà de l'ancienne frontière politique : les germanophones de Beho ont vécu et continuent à vivre beaucoup plus en rapport avec les Wallons du voisinage.

Ce qui avait dû d'ailleurs répandre surtout la croyance et le nom de la fièvre lente en Limbourg et jusqu'aux environs d'Eupen, c'est la pratique des pèlerinages souvent communs aux Romains et aux Germains. Or la constatation faite déjà à propos des « maux de saints » se vérifiera encore par cette étude (1) : la religiosité ardennaise s'exprime moins par des pèlerinages que le reste de la Wallonie, et notamment que la Hesbaye où ils prolifèrent comme en pays flamand (2).

D'où pour la fièvre lente un moindre rayonnement des régions de Malmedy, Stavelot, Vielsalm et Bastogne, où d'ailleurs elle paraît moins redoutée et par conséquent elle suscite moins d'échos avec des pratiques moins diverses qu'au pays de Liège, de Verviers, de Herve et de Hesbaye particulièrement.

Symptômes et causes de l'affection

Il est temps d'en venir à l'énoncé des symptômes de l'affection et aux équivalents qu'on peut lui trouver en fait

(1) Voir *Enquêtes du Musée*, t. 6, p. 103-104.

(2) La remarque ne signifie naturellement point qu'on ne connaît pas dans ces régions un certain nombre de pèlerinages fréquentés parfois en commun par les Wallons et les Allemands (comme ceux de s^t Hubert et, à Vielsalm, de s^t Gengoux ; voir d'autre part, en pays germanique, celui de S^t-Vith cité plus loin, p. 374), mais leur nombre est bien moins grand qu'ailleurs et leurs caractères sont souvent moins « folkloriquement » curieux.

de maladies médicalement reconnues dans le domaine des affections de l'enfance.

Voyons d'abord comment on la définit, en négligeant toutefois les traductions trop faciles par le seul « fièvre lente ».

Le dictionnaire liégeois de FORIR, à l'article « *fiw* », rendait *five-lin.ne* par « fièvre lente, fièvre hectique, hectisie » et, à l'article « *lânn* » 2, *mi p'tit qu' a l' five-lin.ne* par « mon petit qui est atteint de la fièvre lente, de la fièvre muqueuse ».

S'inspirant moins sans doute des dictionnaires français, MONSEUR — après avoir classé ou laissé classer l'affection sous une rubrique « méningite tuberculeuse chronique » dans le *Questionnaire de folklore*, en ajoutant que le peuple donne le nom de *five-lin.ne* à « toute maladie consomptive de l'enfant » — maintient cette dernière remarque dans *Le Folklore wallon*, tout en adoptant cette fois en chef d'article la traduction : « fièvre de croissance des enfants ».

Pour le docteur LEJEUNE, par cette appellation on caractérise un état particulier très complexe, et qu'on ne peut classer scientifiquement que sous la rubrique d'« anémie cérébrale » (glose qui sera souvent reprise après lui).

Quant à CHALON, il croit que la « fièvre lente » est ordinairement un embarras gastrique ou une fièvre typhoïde légère, mais, dans d'autres cas très graves, elle peut être une méningite tuberculeuse chronique (cette dernière glose étant reprise sans doute au *Questionnaire de folklore*).

Il convient d'ajouter que le docteur LEJEUNE notait qu'elle était « aussi bien la conséquence de troubles digestifs ayant duré assez pour détériorer l'état général, que la suite d'une dépression cérébrale amenée par les chagrins et les malheurs, l'anémie consécutive aux affections graves et à la gestation », L'enfant manifeste alors une « humeur chagrine et changeante », a des « pleurs faciles » avec tendance à *djêri*, c'est-à-dire à avoir des envies comparables à celles des femmes enceintes, a l'habitude de se ronger les ongles » et surtout montre le signe caractéristique, la « saillie en pointe de la pulpe des doigts » (les doigts qui « frisent », dit-on quelquefois à Liège).

Aujourd'hui que disent nos médecins ? Certains sont sceptiques : affaire d'enfants gâtés par leurs parents et leur entourage, surtout les grands-parents, disent-ils alors (et, en dehors même du monde médical, certains partagent ce scepticisme, ajoutant qu'une bonne correction suffirait à guérir la fièvre lente...). Cependant — s'accordant en fait avec les témoins qui nous disent (ainsi pour Barvaux-sur-

Ourthe : « c'était une expression populaire pour ce qu'on appelle maintenant tuberculose » [du moins à propos des enfants]) —, certains médecins assimileraient la fièvre lente à la primo-infection tuberculeuse.

Le docteur en médecine F. Tombois, d'Orbais, nous communique les observations suivantes : « Les enfants de constitution malingre, se développant mal ou, après une période de bonne santé apparente, présentant brusquement une période difficile, avec l'humeur grincheuse, un manque d'appétit, un mauvais sommeil, des pleurs fréquents et un poids insuffisant, se rongent les ongles des doigts, se mettant souvent ceux-ci dans le nez, présentant parfois des déformations des doigts en fuseaux (troubles trophiques du rachitisme et d'avitaminose), passaient pour atteints de fièvre lente. Notez que ces enfants ne présentaient aucune température la plupart du temps. C'étaient, pour nous médecins, des enfants atteints de lymphatisme et souffrant surtout d'avitaminose (manque de vitamines A et D) et de rachitisme débutant, qu'un traitement simple correctement appliqué aurait eu tôt fait de ramener à un état normal. Malheureusement, dès qu'une bonne femme du village experte en fièvre lente avait porté ce diagnostic, ces enfants nous échappaient totalement et étaient soumis immédiatement aux pratiques supertitieuses et secrètes du traitement de la fièvre lente. » Il faut noter que cette description est au passé parce que le docteur Tombois, installé à Orbais depuis 1930, déclare en avoir entendu parler assez souvent jusqu'en 1939 dans la plupart des villages où il a de la clientèle, autour d'Orbais [Ni 96], mais, nous dit-il en 1959, depuis la guerre de 1940, il ne se souvient plus avoir entendu parler de cette « affection ».

En puisant dans notre documentation inédite, disons que le peuple diagnostique la *five-lin.ne* à Chênée si l'enfant est difficile, *hayave*, et s'il a le bout des doigts trop effilé ; — à Seraing, s'il est grincheux, *grigneûs*, s'il se gratte le nez, se ronge les ongles, se mord les lèvres, et s'il a les extrémités des doigts pointues et aplaties (ce dernier symptôme également à Viemme) ; — à Ougrée, s'il a le bout des doigts tout bleus ; — à Grâce-Berleur, s'il est grincheux également, s'il a un cerne autour des yeux et de petites peaux blanches faisant comme des ampoules sur la pointe des doigts ; — à Chokier et aux Awirs, si l'enfant est nerveux et a des « boules » à la pointe des doigts (des doigts à *boules*), d'autres disant des doigts pointus, ou même des taches blanches sur les ongles ; — à Engis, si le bout des doigts est particu-

lièrement pointu et si le blanc des yeux bleuit légèrement ; — à Roelenge-sur-Geer, si l'enfant est revêché, *mâlik'nant* ; — à Villers-le-Bouillet (noté en 1923), s'il est atteint à la fois de catarrhe bronchique et gastrique, sa croissance ralentissant et son humeur étant alors difficile (il est *grigneûs*), les gâteries de toutes sortes venant encore aggraver son état de santé. Cependant à Solières (Ben-Ahin) l'invocation à saint Valentin est expliquée par les sueurs froides causées par la maladie (1).

Pour le dictionnaire namurois de PIRSOU, qui définit aussi *five-lin.ne* par « toute maladie consomptive de l'enfant » — la 1^{re} édition de son dictionnaire montrant bien qu'il s'en réfère au lexique du D^r M. LEJEUNE —, les victimes de cette affection *djêrtý'nu* « ont des envies comme les femmes enceintes ». Pour F. DANHAIVE, qui a recueilli les traditions de la banlieue nord de Namur, il s'agit d'une dépression nerveuse de l'enfant qui s'anémie (2).

A Moustier-sur-Sambre, le symptôme est une « goutte d'eau » au bout des doigts (doigts un peu allongés en forme de goutte d'eau) ; à Mazy, c'est le bout des doigts gonflé. A Jandrain, si le léger renflement charnu que, du côté opposé à l'ongle, les doigts présentent souvent, est plus accentué, c'est signe que l'enfant a la *five-lin.ne*. De même à Ophelissen et à Petit-Rosière, si le bout des doigts fait une petite crête à la face intérieure ; on ajoute à Ophelissen que c'est le cas des enfants lymphatiques. Pour Perwez, feu L. Henrard, qui était pharmacien, notait que la fièvre lente était caractérisée par le bout des doigts effilé, des raies blanches sur les ongles, le teint pâle et l'humeur maussade. Quant à la documentation de l'abbé Massaux (valant pour Tourinnes-Saint-Lambert, Dion-le-Val et environs), elle se borne à noter qu'il s'agit d'une grande faiblesse chez les enfants.

Dans une autre direction, signalons qu'à Jalhay, on parle d'une dépression physique des enfants de cause indéterminée, avec pour symptômes la faiblesse et l'humeur difficile. Ailleurs, en Ardenne liégeoise, il s'agit aussi d'une affection d'enfants grincheux, d'une nervosité malade, qui se rongent les ongles, à l'extrémité des doigts brûlante, et dont on dit aussi à l'occasion qu'ils ont des boursouffures au bout des doigts. A Grand-Halleux, les malades sont dits difficiles

(1) Voir aussi le P.-S., p. 380.

(2) F. DANHAIVE, *Mœurs et Spots de Namur-Nord (Vie rurale)*, 1925, p. 63.

(*malâhês*), ils ont les doigts pointus (*bêchous*) et tout rouges, ils se grattent dans le nez. A Fronville, il s'agit aussi d'enfants particulièrement difficiles, présentant également la caractéristique des extrémités des doigts plus ou moins allongées et arrondies. Dans l'Ardenne chestrolaise, à Villance, l'enfant manque d'appétit et se gratte volontiers dans le nez.

Notons encore qu'au pays de Liège on traite tout enfant difficile de *five-lin.ne* : *quêne ~ qui ç't èfant-là !* « quelle fièvre lente que cet enfant-là ! » Comparer, pour Lierneux, cette remarque de M. René Henry : « J'ai souvent entendu traiter de *sainte Five-lin.ne* ! des enfants d'une nervosité malade, alors que je n'ai jamais entendu invoquer de saint ou de sainte à ce propos » (cf. ci-après, p. 344). A Seraing, comme à Liège, et certainement ailleurs, à toute personne qui se montre maussade, on conseille ironiquement de « se faire mettre les paquets » ; cf. ci-après (1).

Quant à la manière dont l'enfant gagnerait cette maladie, nous n'avons que peu d'indications. Pour R. DE WARSAGE, « ce sont les sorcières qui donnent la fièvre lente aux nourrissons en état de péché originel. Comme pour pouvoir jeter ce sort, il est indispensable que la *macrale* appelle sa petite victime par son prénom, les mères ont soin de ne révéler celui-ci qu'à l'instant même du baptême qui leur rendra l'état de grâce. » D'après F. DANHAIVE (cf. ci-dessus), c'est aussi à une origine maléfique qu'on attribue généralement la fièvre lente : *l'èfant èst t'nu* « l'enfant est tenu » [par une sorcière] (2).

Citons encore l'assertion de HOCK selon lequel il y aurait 7 sortes de *five-lin.ne* que les *macrales* (sorcières) seules sauraient distinguer, ce qui lui fait dire : « en tout cas, on emploie sept ingrédients » [pour la combattre]. D'où peut-

(1) Un emploi comme celui que fait du mot le poète namurois Edm. TILLEUX (*Cahiers wallons*, 1959, p. 68, dans : *Djôus qu'è vont trin.ner leû five-lin.ne/Dissus dès vôyes odéyes di pwin.nes* « Jours qui s'en vont traîner leur ~ [traduit : « fièvre lente, consommation » au glossaire]/Sur des chemins harassés de peines », est naturellement purement littéraire.

(2) Comparer le Dictionnaire namurois de PIRSOU, 2^e édition, v^o *tinu*, qui reprend visiblement à DANHAIVE la définition de *tinu*, mais sans parler de fièvre lente. — Voir aussi F. PIÉLTAÏN, *Le folk. au pays de Namur*, 1930, p. 48 : « Ce sont elles [= les *macrales*] qui 'tiennent' les enfants qui ont la *five-lène*'... ».

être, chez R. DE WARSAGE, après la reproduction de la première assertion : « Pour les guérir toutes à la fois, on inventa le 'Paquet de sept sortes' ».

Le remède des « paquets »

Comme le dit le D^r LEJEUNE, les remèdes populaires de la *five-lin.ne* sont innombrables. Mais, outre les pèlerinages et des neuvaines et d'ailleurs les accompagnant généralement, il y a surtout les genres divers de *paquets* contenant différents ingrédients, qui sont d'ordinaire attachés aux poignets : on « met les paquets », on va les faire mettre par le guérisseur ou la guérisseuse. Généralement ils sont contenus dans un petit sac de toile blanc (ou « toile de sarrau ») qui n'a jamais servi, *on sètchè d' bleûve teûle qui n'a mây situ bouwêye* (*Dict. Liég.*) « ... qui n'a jamais été lessivée ». Ce petit sac rectangulaire en toile bleue non lessivée, pendu à un cordonnnet de la même teinte, contient ordinairement le remède, enfermé dans une autre pochette de toile blanche ⁽¹⁾.

D'autres *paquets* se suspendent au cou, sont portés ainsi sur la poitrine ou l'estomac (« dans le creux de l'estomac », précise-t-on à l'occasion) — assez souvent concurremment du reste avec les paquets des poignets —, plus rarement dans le dos ; certains mêmes en lient au cou de pied ⁽²⁾. Naturellement les guérisseurs ont leurs préférences : on savait à Durbuy que tel *sègneû d' mäs* « seigneur de maux » local pour la fièvre lente les mettait aux poignets, mais que telle guérisseuse de Warre (Tohogne) appliquait ces « emplâtres » sur le ventre ⁽³⁾.

Pour confectionner le sachet, il y a des règles spéciales, notamment pour sa couture, régulièrement prescrite sans nœud (le cordonnnet suspendant le *paquet* devant, d'après R. DE WARSAGE, être en deux parties de façon à pouvoir le nouer à un seul nœud derrière la nuque). La couture sans nœuds n'est pas propre au pays de Liège : c'est ainsi qu'à

(1) Cf. *Enquêtes du Musée*, t. 8, p. 53 et (pour l'importance de la couleur et du rite de la première fois) p. 54.

(2) M. LEJEUNE signale, comme mis aux pieds, des *paquets* de 7 sortes « où [lire : ou] de la suie mêlée à du savon ».

(3) Plus loin, on remarquera, dans les indications de nos témoins, que plusieurs semblent opposer les *paquets* des poignets aux « bourses, bourssettes » ou « scapulaires » suspendus au cou.

Gelbressée, le *paquet* de la poitrine contenant du camphre « est cousu dans un petit sac de 7 à 8 cm² fait de toile neuve, cousu à la main au point avant sans aucun nœud ».

On précise souvent aussi au pays de Liège (y compris la région verviétoise) qu'on doit faire ce *paquet* avec de la toile — et de même pour le cordon qui sert de lien — qui n'a pas été achetée, mais demandée (on précise même quelquefois le dimanche), fût-ce dans un magasin, à *l'oneûr di Diu* « à l'honneur de Dieu », c'est-à-dire gratuitement ⁽¹⁾.

Le remède de 7 sortes du *paquet* de la poitrine et des poignets devait, dit une note d'Eug. Polain, s'il consistait en un œuf entier, du savon, du sel, du poivre, du levain et de l'eau bénite, avoir été cuit dans une *noûve pèlète* (un petit poêlon neuf) en terre cuite (cf. ci-après, p. 319). Le détail est confirmé pour Thimister par M. G. Grondal, pour un remède où la levure de boulanger qui avait été demandée « pour l'amour de Dieu », c'est-à-dire sans paiement, le mélange devant se faire dans une cannette n'ayant pas servi. De même, d'après M. LEJEUNE, à Solières (Ben-Ahin), une certaine formule de *paquet* pour le poignet devait bouillir « dans un pot de terre neuf ».

D'autre part, d'après R. DE WARSAGE, le camphre utilisé devait parfois avoir été mendé chez un pharmacien, tandis que M. LEJEUNE citait des achats de camphre chez le pharmacien pour 5 ou 6 centimes ou, mais il est alors destiné à deux *paquets*, l'un à mettre sur l'estomac, « l'autre au-dessus de la porte de la chambre », pour 10 centimes.

Les ingrédients renfermés dans les paquets sont divers, comme on le verra. Parfois, il n'y a qu'un produit ; plus souvent il y en a plusieurs, en nombre d'ordinaire rigoureusement déterminé (on affectionne les nombres 7 et 9). Voir les chapitres suivants consacrés à ces ingrédients.

Au préalable, notons qu'il est régulièrement défendu de dévoiler la composition des *paquets*. Ainsi, à Ougrée encore,

(1) SEMERTIER, *Bull. Soc. Litt. w.*, 29, p. 108, citait la formule à *l'oneûr di Diu et d' la Vièrge*, adressée aux négociants ou pharmaciens, par ex., pour demander du lard (mal de gorge), du miel ou du « dégoût » (sevrage des enfants), du camphre ou du levain (fièvre lente), etc. Le simple « à l'honneur de Dieu », est plus connu (ainsi à *l'oneûr du Diu* signalé à Limbourg et Sart-lez-Spa) et employé aussi pour solliciter les producteurs paysans. — On dit quelquefois *po l'amoûr di* (en verviétois, etc. : *du Diu* « pour l'amour de Dieu » ; cf. ci-après.

où l'on signale aussi que les sachets (autour du cou ou sur la poitrine) sont gardés pendant deux semaines — temps assez considérable — avec interdiction de les enlever, même pour se laver. A Seraing, où la femme d'une soixantaine d'années qui les met (au poignet, pour 10 jours, après quoi on les jette en un endroit « où il n'y a personne », souvent dans la Meuse), refuse d'en révéler le contenu. Les guérisseurs naturellement tiennent à garder ce « secret », comme les autres secrets qu'ils transmettent à leurs descendants.

Même défense à Oreye, où le profane ne pouvait regarder ce qui se trouvait dans la toile bleue qu'on avait remise à une vieille femme, à charge pour elle de la remplir des ingrédients qu'elle seule connaissait (elle mettait le tout à l'enfant le 1^{er} jour de la neuvaine qu'elle disait ; on le jetait après neuf jours).

Semblablement, pour une spécialiste de la préparation du remède à Tourinnes-Saint-Lambert, — spécialiste qu'on allait consulter avec ou sans l'enfant —, interdiction de dévoiler le secret du remède porté en « scapulaire », et cela même dans le plus grand secret, seuls le père et la mère pouvant avoir connaissance de ce fait même ; la chemise de l'enfant ne peut d'autre part être changée ni enlevée pendant les 9 jours de la neuvaine, le 9^e jour, le père ou la mère — mais de préférence le père — devant enlever le sachet et, sans le regarder, le jeter au feu.

D'autre part, d'après la documentation de feu l'abbé Massaux (valant pour l'est du Brabant wallon), il faut que la personne qui a mis le sachet (contenant des cloportes) l'enlève ou le replace éventuellement elle-même.

En revanche, à Porcheresse-en-Condroz, on renouvelait toutes les 12 heures le mélange de 9 ingrédients porté au poignet pendant une neuvaine de dévotions.

Pour un des témoins de HOCK, un des *paquets* dont il donne la composition devait, d'après son informateur, être mis aux deux poignets de l'enfant, à 8 heures du soir, deux jours de suite, puis jeté au feu (avec neuvaine à *st Brèya* ou à *ste Five-lin.ne*).

Parfois il y avait même des heures fixées tant pour enlever que pour mettre le *paquet* (mais nous n'avons qu'assez peu de données sur ce point), et surtout les délais pendant lesquels on devait le garder devaient être respectés, heure par heure.

On vient de voir qu'après les délais, on jetait parfois les *paquets* dans l'eau courante ; d'ordinaire cependant c'est dans le feu qu'on les détruit (sans regarder, dit-on également à

Jandrain). Rod. DE WARSAGE ajoute qu'il faut dire en le jetant au feu — exactement 9 heures après l'imposition — : « *Puf ! puf !*, comme tu *flaires !* », c'est-à-dire « *Pouah ! pouah !*, comme tu pues ! ».

Les cloportes dans les « paquets »

L'usage des cloportes (déjà mentionné ci-avant pour le Brabant) dans la médication de la fièvre lente, encore que ce ne soit pas une spécialité exclusive de cette affection, est particulièrement typique.

Aug. HOCK note qu'on enferme 5, 7 ou 9 cloportes (*pourcès d'cève*) dans des bandelettes liées au poignet. Eug. MONSEUR signale qu'on place sur la poitrine ou autour des poignets de l'enfant des linges n'ayant jamais servi et renfermant des cloportes chargés de prendre la maladie, ces cloportes en un nombre qui n'est pas indifférent (à La Roche, 9 sur la poitrine). Le Dr LEJEUNE signale dans les *paquets* des poignets des cloportes avec du camphre et de la rue ; — ou dans le sachet sur l'estomac 9 cloportes (*pourcès d'cève*), qui meurent quand la fièvre part ; — de plus, pour Saint-Georges-s.-Meuse, il mentionne également 9 cloportes (*pourcès d'saint-z-Antône*) dans le petit sac du poignet ; il s'agit là de cloportes ramassés dans la cave « sans avoir l'idée de les chercher » (ce qui doit être assez difficile...). Voir aussi R. DE WARSAGE, qui parle de 13 *pourcès d'cève*.

Les cloportes sont souvent cités par nos correspondants. A Chénée et Grivegnée, on confectionnait des sacs de toile bleue ; on y mettait d'abord, d'après un correspondant, autant de morceaux de camphre qu'il y a de jours dans la neuvaine (dans ce cas, il y avait un sachet pour la poitrine, deux pour les poignets), puis, si le mal ne cédait pas, on remplaçait le camphre par des cloportes (*pourcès d'cève*) vivants et des tronçons de vers de terre ; les prières de la neuvaine qui accompagnait cette médication seraient seules conservées aujourd'hui. D'après un autre, aux mêmes lieux, on met dans le sachet 9 cloportes (*cràs pourcès*), du camphre (acheté pour 3 *çans'* et demie, 7 centimes), de la rue, des pattes de taupe et de la chélidoine (*sologne*), et on le suspend au cou de l'enfant ; si après la neuvaine à *ste Five-lin.ne* de Grivegnée le mal n'a pas disparu, on prend le *paquet* et on va l'enterrer auprès de trois tombes se trouvant à droite de l'église de Grivegnée, près de l'entrée. — A Seraing aussi, on pend sur la poitrine de l'enfant un petit sac contenant des *cràs pourcès* vivants pendant la durée de la neuvaine

à *ste* Geneviève de Grivegnée, si on ne fait pas de neuvaine, on laisse sécher les cloportes qui, pense-t-on, absorbent ainsi le mal.

On signale encore les cloportes en maints endroits : à Liège, paquets en contenant (certains précisant : au nombre de 7 « pelés ») portés 9 jours attachés au poignet de l'enfant ou (ou bien : et également) pendant au cou ; — à Sclessin (Ougrée), cloportes vivants enfermés entre deux linges suspendus au poignet ; — à Tilff, 9 *crâs pourcês* dans paquet cousu au poignet de l'enfant qui le garde 3 jours sans qu'on ouvre le paquet ; — à Bonnelles, *pourcês d' montagne* ou *crâs pourcês* dans deux petits sacs de toile blanche, suspendus aux poignets, puis jetés au feu après 3 jours ; — à Rossart (Mons-lez-Liège), « boursète » suspendue au creux de l'estomac 3 jours durant, avec *crâs pourcês* ; — à Grâce, *crâs pourcês* vivants, dans un petit sac quelconque, suspendu à la poitrine de l'enfant pendant 2 nuits et 1 jour, ou 2 jours et une nuit ; — aux Awirs, « scapulaire » de cloportes vivants, *crâs pourcês d' cève* ; — à Awans, « emplâtre » de cloportes sur la poitrine ; — à Hollogne-aux-Pierres, cloportes vivants dans un petit sac de toile blanche, porté sur la poitrine, puis jeté au feu ou dans une eau courante (la Meuse d'ordinaire) ; — à Montegnée, *crâs pourcês* (ou *pourcês d' cève*) vivants *d'vês où sêchè d' teûle*, cloportes dans un sachet de toile, celui-ci étant suspendu sur la poitrine ou mis aux poignets pendant la neuvaine à *ste Fîve-lêne* ; — à Voroux-Goreux, *paquêt mis avou dès crâs pourcês d'vins 'ne boursète di teûle* « avec des cloportes dans une boursète de toile » ; — à Bergilers, dans le paquet de 7 sortes (voy. ci-dessous) ; — à Otrange, 6 ou 7 *pourcês d' cève* dans une « bourse » jusqu'à dessèchement ; — à Juprelle, 9 cloportes, pendant 24 heures au poignet et même sur la poitrine ; — à Glons, sans détails ; — à Heure-le-Romain, cloportes vivants (il y a 70 ans maintenant) ; — à Visé, *pourcês d' montagne*, pendant une semaine, au cou ; — à Trembleur (pour la maladie traitée d'imaginaire par notre correspondant en 1926), quelques *crâs pourcês* avec du camphre suspendu au cou ; — à Soumagne, *pourcês d' cève* dans sachet au cou, gardé 9 jours, avec récitation de prières ; — à Malmedy, 9 *pourcês d' cève* dans une petite « bourse » d'étoffe portée au cou, les cloportes séchant et « prenant la maladie » avec eux ; — à Petit-Thier, 9 jours (d'après personne très âgée) ; — à Fisenne (Soy), dans un « emplâtre » à chaque poignet, cloportes avec graines d'ortie, eau bénite, levain, œuf, ail, ... (probablement *paquêt* de 7 sortes) ; — à Marche-en-Famenne

naguère, 9 cloportes ; — de même « autrefois » à Baronville, 9 *pus d' couchêts* pendant 9 jours ; — à Marchin également, *crâs pourcias* jusqu'à dessèchement ; — à Huy, *crâs pourcias* dans petit sac de toile posé au creux de l'estomac de l'enfant et retenu par un cordon autour du cou, le tout enlevé dès que les bêtes ont péri, c'est-à-dire après 24 heures ; (d'après un autre informateur) 10 à 15 cloportes dans un sachet fait d'un linge fin, porté 9 jours, en changeant de temps à autre le contenu du sachet, la médication se faisant pendant une neuvaine à *ste* Philomène, à qui le dernier jour on allait offrir un morceau de linge de l'enfant ; — à Bas-Oha (il y a 40 ans), 9 jours, au poignet ; — à Bertrée, *boûrsète* au cou ou *paquêt* au poignet, contenant 9 *crâs pourcias* vivants qu'il faut « trouver tous ensemble et ramasser sans choisir ».

En Brabant, à Perwez, 9 cloportes au cou, pendant 24 heures ; ou (d'après une autre source) cloportes placés dans un sac de toile bleue avec de la sauge, des fleurs d'ortie blanche, etc., bien triturés (les composants pouvant varier, hormis les orties blanches d'emploi constant), le tout attaché au poignet de l'enfant étant conservé pendant la durée de la neuvaine décroissante à *ste* Philomène (priée à Folx-les-Caves). A Jandrain, les 9 *crâs pourcias* ou *pourcias d' cœuve*, placés dans une « bourse » ou sachet en toile attaché à un cordonnet qui passait autour du cou de l'enfant, « prenaient la maladie » ; chaque jour l'un mourait ; après le 9^e jour, le 9^e cloporte étant mort, l'enfant était guéri ; il fallait alors jeter le sachet au feu en détournant la tête. A Tourinnes-St-Lambert, c'est un « scapulaire » avec 9 cloportes vivants qu'on porte ; le scapulaire de toile, confectionné en secret et cousu hermétiquement par la spécialiste, doit être gardé 9 jours complets ; les cloportes prenant la maladie meurent ; si par malheur l'une de ces bêtes mourait avant que le scapulaire ne soit placé sur la poitrine de l'enfant, le traitement ne pourrait réussir (pour la neuvaine à faire en même temps, voir plus loin, p. 340). Même croyance au pays de Namur, à Mozet, concernant la mort successive des *pourcias singlés*, portés ici suspendus au cou ou à un bras durant la neuvaine ; et à Bastogne, où les cloportes sont portés en un petit sac du genre scapulaire, ceux qui recourent à cette pratique y précisant qu'il est très difficile de trouver des cloportes lorsqu'ils doivent servir de remède. Ajoutons que L. BANNEUX signale aussi la mort d'un des 9 cloportes journellement pendant la neuvaine, pour de nombreux villages d'Ardenne (de Jalhay, et même de Goé, à Cugnon), où l'on porte la

bourse en flanelle soit sur la poitrine, soit, mais plus rarement, autour des poignets.

Les lombrics dans les « paquets »

Le Dr LEJEUNE signale également, comme contenu d'une sorte de *paquet* mis aux poignets de l'enfant, des lombrics qu'on laisse d'abord 8 à 10 heures ; « s'ils sont morts alors, c'est signe que la maladie persiste et qu'il faut recommencer ; s'ils vivent, c'est que le mal est jugulé » (1).

Les vers de terre vivants (on précise quelquefois « vers de terre rouges » ou « petits vers rouges ») sont signalés en de nombreux endroits (voir déjà ci-dessus pour Chênée et Grivegnée) : à Liège, aux pieds pour tirer l'inflammation ; — à Juprelle, 9 dans « bourse » sur le ventre, pendant 24 heures ; — à Oreye, *sêchê* (sachet) de vers dans une *boûsse* (bourse) portée à *stoumac'* ; — à Roclenge, dans linge attaché au poignet (on conseille le remède par dérision aux

(1) A. HOCK, *ouvr. cité*, p. 179, signale, pour les enfants qui ont des transpirations, la pose sur l'estomac d'un sac de toile rempli de vers rouges coupés en morceaux. — Le Dr LEJEUNE, p. 351, pour la fièvre, signale aussi le remède : pour tirer la fièvre « en bas », entourer les pieds du malade de lombrics ; le premier cataplasme doit être changé après 13 heures, car les vers sont tous morts alors ; le deuxième après 3 heures [*sic*]. — BANNEUX, *ouvr. cité*, p. 144, signale à Fauvillers un cataplasme de vers de terre vivants (à n'enlever que desséchés) contre le mal de gorge ; p. 149, à La Roche et Beho, contre les panaris. — Ici, comme pour les autres médications, on pourrait facilement multiplier ces exemples. Citons seulement pour Huy, d'après Fern. de Ruyter (1925) : « Les campagnards qui souffrent d'une affection abdominale, diarrhée, constipation, fièvre typhoïde, et, chez les enfants, du carreau, c'est-à-dire de la tuberculose intestinale, toutes affections expliquées par l'inflammation, avant de recourir au médecin ou plus souvent quand celui-ci déclare le cas désespéré, s'en remettent du soin de les guérir aux seuls cataplasmes de vers de terre. Ceux-ci, c'est un fait bien connu des pêcheurs, surtout en temps orageux, périssent rapidement, ce qui est expliqué alors par le fait d'avoir pris l'inflammation. Le cataplasme est renouvelable au fur et à mesure que les vers meurent ou grouillent dans le lit du patient ; rien de plus sale, de plus repoussant ; les vers crevés dégagent une odeur putride infecte, un peu comme celle de la gangrène. »

femmes désagréables) ; — à Battice, dans petit sac de toile cousu suspendu au cou ou attaché au col de la chemise : après quelques jours les vers séchés « avaient fait leur besogne », et le sachet était jeté au feu (ce remède répondait aux prescriptions d'un guérisseur consulté) ; — à Malmédy, où des « petits vers » peuvent être substitués aux cloportes dans la médication signalée ci-avant ; — à Tilff, au poignet ; — à Comblain-Fairon, dans la composition des *paquets* du poignet ; — à Seraing, 9 petits vers pendus sur la poitrine dans un petit sac n'ayant jamais servi ; — à Souxhon (Mons et Flémalle-Haute), d'après une maman qui a eu recours à la dernière guérisseuse (laquelle ne voulait pas dévoiler ses secrets), les paquets en auraient renfermé ; — à Rossart (Mons-lez-Liège), « bourslette » sur la poitrine, gardée un jour ; — à Chokier et aux Awirs, dans une toile blanche, au poignet, un jour et deux nuits, puis jetés au feu ; — à Engis, *idem*, mais 12 heures seulement ; — à Amay, « probablement dans les scapulaires » et *paquets* ; — à Huy, dans petits sacs de toile aux poignets ou dans cataplasmes sur le ventre (*papins d'viêrs*) renfermant de 10 à 15 vers, enlevés après 24 heures : à l'enlèvement, les paquets dégageaient une puanteur telle qu'il fallait ouvrir le poêle au préalable pour les y précipiter aussitôt (le remède valait aussi pour d'autres maux) ; — à Marchin, cataplasmes de vers vivants au poignet jusqu'à dessiccation ; — à Gelbressée, 9 au poignet. — Ajoutons une indication non localisée parlant de 13 vers de terre pour chaque poignet, ces vers devenant « aussi noirs que le poêle » ; — et renvoyons aussi à BANNEUX : « des emplâtres de petits vers de terre » (Graide).

Les pattes de taupe dans les « paquets »

Parmi les *paquets* portés sur l'estomac, le Dr LEJEUNE en mentionne qui contiennent des pattes de taupe enlevées à la bête vivante. Louis BANNEUX signale aussi comme suspendue au cou de l'enfant « une pochette de flanelle renfermant les quatre pattes coupées d'une taupe vivante » (Goé, Jalhay).

Nous pouvons ajouter les détails suivants, aussi cruels que les précédents (voyez déjà ci-dessus ce que nous avons noté pour Grivegnée et Chênée) : on parle aussi à Ayeneux de *paquets* renfermant des pattes de taupe ; — et à Jalhay, on précise que les pattes de taupe sont renfermées dans des sachets de tissu suspendus au cou de façon à pendre sur la

poitrine, remède conseillé par les guérisseurs dits *macrès* « sorciers » ou *r'crouyous-macrès* ⁽¹⁾.

A Hognoul, M. Jacques Bolsée nous dit avoir vu avant 1914 une « bourslette » dans laquelle on avait placé deux pattes de taupe liées au moyen d'un fil, et qu'on suspendait au cou d'un enfant : « je crois me rappeler qu'il s'agissait d'une patte de droite et d'une de gauche, une de devant et une de derrière, et qu'on considérait l'enfant comme atteint de *fiève-lin.ne* » ; — à Fontaine (Horion-Hozémont), des *paquets* attachés aux poignets contenaient des pattes de taupe arrachées. — De même à Villers-le-Bouillet, on notait en 1923, avec précisions complémentaires en 1925, des sachets mis aux poignets et contenant de la « *couque* » (pain d'épice) noire et deux pattes de taupe, en concomitance avec une neuvaine à *ste Renelde* et aussi avec le port d'un « scapulaire » rouge contenant du camphre ; — à Huy, naguère, on *pindeve al hènète di l'èfant qu'avût l' fiève-lin.ne ène pate di foüyon divins on saclèt* « on pendait à la nuque de l'enfant qui avait la fièvre lente une patte de taupe dans un sachet » ; — à Fumal, on pend dans un sachet sur la poitrine les 2 pattes de devant coupées à une taupe vivante qu'on libère ensuite.

On dit aussi qu'à Vyle-et-Tharoul, « on coupait les pattes d'une taupe vivante et qu'on les attachait autour du cou de l'enfant » ; — et pour Moustier-sur-Sambre, on mentionne également les pattes de taupe dans sachet au cou de l'enfant. A Chevetogne, pour la fièvre lente, « on attache aussi deux pattes de taupe, une gauche et une droite » ; — à Falmignoul, « il était question d'attacher au cou de l'enfant un *paquet* contenant des pattes de taupe ; la fièvre devait être disparue lorsque ces pattes étaient desséchées ». A Ermeton-sur-Biert, « autrefois on attachait au cou de l'enfant des *paquets* contenant des pattes de taupes que l'on devait capturer vivantes ; on récitait 9 jours 9 *Pater* et 9 *Ave* » ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Cf. J. HAUST, *Dictionnaire liégeois*, v^o *macrê* : *r(i)crèyou-macrê*.

⁽²⁾ Comparons seulement les renseignements suivants fournis par nos correspondants en marge de notre enquête : à Juprelle, « pour la convulsion on plaçait une patte arrachée à une taupe prise vivante » ; — à Corenne, « il y a quelque 40 ans, des bonnes femmes tâchaient de se procurer une taupe pour lui couper les pattes antérieures, lesquelles étaient précieusement attachées au cou de l'enfant ; les dents du bébé poussaient alors, croyait-on, sans qu'il en souffre » ; — à Péronnes-lez-Binche [S 46] (où l'on

Les « paquets » de 7 sortes ou de 9 sortes

Sont également typiques *lès paquets d' sèt' sòrs* (ou *li r'mède di...*) « les paquets (ou : le remède) de sept sortes ». Le Dr LEJEUNE en explique la composition comme suit pour les paquets attachés aux poignets ou mis aux pieds : un jaune d'œuf dans son écale, du savon, du sel, du poivre, de la levure, du camphre et de l'eau bénite ; le paquet se lie aux poignets. Il signale une autre formule pour Solières (Ben-Ahin), où l'on trouve du reste une sorte de trop, puisqu'elle consiste à faire bouillir dans un pot de terre neuf (cf. ci-dessus, p. 311) un mélange à parties égales de 2 jaunes d'œufs, d'eau bénite, de levain, de sel, de poivre, de semence d'ortie, de 2 gousses d'ail et de vinaigre (donc 8 sortes, mais il est possible — si nous nous en référons à des exemples que nous allons citer qu'on comptait 9 avec le pot) ; le mélange refroidi était mis sur des pièces de toile qu'on laissait 24 heures aux poignets de l'enfant. Comparez la formule donnée par HOCK, qui ne comporte que jaune d'œuf, eau bénite, levain, vinaigre

ne connaît pas la fièvre lente), on nous signale qu'il y a une quarantaine d'années, « certaines mères suspendaient au cou de leurs enfants des sachets de toile contenant des pattes de taupe, des cloportes séchés, pour éloigner les maladies ; des enfants de 8 à 10 ans portaient encore les sachets qu'on leur avait mis dans la prime enfance » ; — à Hyon [Mo 33], « pour éviter les convulsions des enfants, on leur suspendait au cou une petite bourse où l'on avait placé des pattes de taupe » ; — de même, anciennement, pour Thumaide [A 54], dans un sachet au cou de l'enfant (sans précision sur l'affection ainsi combattue).

Déjà antérieurement, on nous avait signalé de Vellereille-les-Brayeux [Th 14], comme valant pour les environs de Binche (1925), un collier de pattes de taupe suspendu au cou des enfants pour les préserver « de certaines maladies » (un autre renseignement du même correspondant mentionnant « une patte de taupe suspendue au cou contre les convulsions ») ; — et de Frameries [Mo 44] (1924), des « scapulaires » de pattes de taupe contre les convulsions. — Voir encore notamment BANNEUX, *ouvr. cité*, p. 110 : « contre les convulsions, suspendre sur la poitrine de l'enfant un sachet contenant 4 pattes de taupe » (Harre, Jalhay, Thibessart [Mellier] ; enfilées en chapelet à Solwaster [Sart-lez-Spa] ; deux pattes à Petit-Thier) ; ainsi que *Wallonia*, 5, p. 8 (d'après un livre imprimé à Bruxelles en 1678) ; etc. — Pour des parallèles étrangers, voir *Folkl. brabançon*, 8, p. 98.

et semence d'ortie pour des paquets mis aux deux poignets à 8 heures du soir pendant deux jours de suite, après quoi les paquets sont brûlés ; et la formule donnée par MONSEUR analogue à la 1^{re} formule du D^r LEJEUNE, sauf qu'il dit « un œuf avec son écale » et qu'il ne cite pas le camphre (cf. ci-dessus, p. 311 : donnée d'Eug. Polain), la 7^e sorte (ou plutôt la 1^{re}) étant la cannette de terre glaise elle-même, « un petit pot de terre neuf », dans laquelle les guérisseurs vendent cet « onguent » à mettre dans les *paquets* des poignets et à remplacer tous les 3 jours de la neuvaine. Voir d'autres formules encore dans SEMERTIER ⁽¹⁾ et R. DE WARSAGE.

Ce genre de médication est très répandu ⁽²⁾. BANNEUX cite cette mixture dans 26 villages ardennais (de Jalhay à Bouillon), avec la formule : savon noir ou saindoux, eau bénite, poivre, ail, graines d'ortie, jaune d'œuf et levain, appliquée sur les poignets du malade en récitant trois *Ave* « sur chaque bras » ; on les enlève au bout de 12, de 24 ou de 48 heures, ou de 9 jours, puis on les brûle. Si nous en jugeons par la variété des formules que nous fournissent nos correspondants, il semble que L. BANNEUX ait appliqué avec un peu trop de rigueur la même formule aux *paquets* de tous ces villages qui devaient en réalité s'écarter sur bien d'autres points que sur le choix entre le savon noir et le saindoux. Du reste, souvent en Ardenne, on use d'un remède de *noûf sôr(te)s*, de 9 sortes, nous apprennent nos correspondants. BANNEUX cependant ne cite qu'à Dochamp une altération de la formule : le petit sac suspendu au cou n'y contenant que des graines d'ortie, du camphre, du poivre, du sel et de l'eau bénite. Pour Namur, d'autre part, le Dictionnaire de PIRSOUL énumère les composants du *r'mède di sèt' sôrtes* : le pot, un œuf avec sa coquille, du savon, du sel, du poivre, de la levure et de l'eau bénite ; cet onguent

(1) Ch. SEMERTIER, *Vocabulaire de l'apothicaire-pharmacien*, dans le *Bull. de la Soc. de Litt. wall.*, 29, 1891, p. 161, et aussi 191, v^o *pougnèt*, « poignet », terme que cet auteur — qui ne cite pas le terme général *paquet* — est seul à fournir pour le « paquet » placé aux poignets, en même temps qu'un frontal à la tête, mention rare de pareil bandeau appliqué pour la fièvre lente.

(2) Comparer E. YERNAUX et F. FIÉVET pour Montignies-sur-Sambre [Ch 60], *Folklore wallon*, p. 22 : « Si bébé avait la fièvre »..., « nos vieux parents » recouraient aux « *papins* au vinaigre que l'on fixait aux poignets. Ces cataplasmes contenaient les *sept ingrédians* [sic]. »

est placé dans des linges dont on entoure les poignets de l'enfant.

A noter que, comme pour les autres remèdes, les *paquets* de 7 sortes s'appliquent le plus souvent avant une neuvaine ou un pèlerinage ou tout au moins s'accompagnent de prières : il faut, pour *mète lès paquets*, disait-on à Villers-Sainte-Gertrude, *noker on norèt avou sèt' sôrs d'ingrédjints àtoû dè[s] pougnèt[s]* et *priyî* « nouer un mouchoir avec sept sortes d'ingrédients autour du poignet [ou des poignets?] et prier ».

Pour Liège, où le remède de sept sortes (*sèt' sôrs*) est fort connu, nous pouvons énumérer plusieurs formules : semences d'ortie, eau bénite, sel, jaune d'œuf, camphre, huile et présure en mélange ; — ou œuf entier, savon, sel, poivre, levure, eau bénite, le tout cuit dans une neuve *pêlète* (cf. ci-dessus) constituant ainsi la 7^e sorte ; — ou camphre, farine de seigle, fleurs de bouillon blanc, jaune d'œuf, levure, semences de pavots et semences d'orties.

Plusieurs, cependant, parmi les personnes interrogées qui savent qu'on recourt à 7 ou 9 produits ne parviennent pas à les énumérer tous : ainsi à Porcheresse-en-Condroz, pour le *paquet* de 9 sortes. D'autres qui les connaissent ne révèlent pas les composants du *paquet* : ainsi pour la pâte de 7 produits qu'une guérisseuse de Fronville — qui guérissait aussi les convulsions (par rites et prière) et dont le fils guérit les brûlures — appliquait pour la fièvre lente aux poignets et qu'il fallait garder 24 heures exactement ; sa fille connaît le secret, mais ne pratique plus, dit-elle (en 1949 ; on prend aujourd'hui la potion préparée à Oppagne ; voir p. 335).

Voici les produits mentionnés :

des semences ou graines d'orties, à Rossart (Mons-lez-Liège), Seraing, Rotheux, Solières (Ben-Ahin), Bomal-sur-Ourthe, Nivezé (Spa), Bastogne (un autre correspondant dit : fleurs d'orties), Tillet, Fisenne (Soy), Ortheuville (Tenneville), Arville, Villance (de la graine d'ortie finement hachée), Bertrix, Haut-Fays, Porcheresse-en-Condroz ; — simplement des orties à Gros-Fays ;

de l'eau bénite, à Rossart, Bergilers, Seraing, Rotheux (« eau de Banneux »), Solières (Ben-Ahin), Nivezé (Spa), Petit-Thier (un verre d'eau bénite), Bastogne, Tillet, Fisenne (Soy), Ortheuville, Villance (quelques gouttes), Bertrix, Haut-Fays, Gros-Fays, Porcheresse-en-Condroz, Custinne ;

du sel, à Bergilers, Seraing, Rotheux, Solières, Petit-Thier, Bastogne, Tillet, Ortheuville, Arville, Villance (une pincée), Bertrix, Gros-Fays, Custinne ;

du poivre, à Rossart, Seraing, Rotheux, Solières, Bastogne, Tillet, Fisenne (poivre fort), Ortheuville, Arville, Villance (une pincée), Bertrix, Custinne ;

du vinaigre, à Petit-Thier, Bastogne, Villance (une cuillerée), Bertrix ;

de la moutarde, à Petit-Thier, Bastogne (d'après un témoin) ;

de la noix muscade, à Solières (un peu de noix muscade) ;

de l'ail, à Rossart, Rotheux (ail haché menu), Bomal, Petit-Thier, Bastogne, Tillet, Ortheuville, Villance (une gousse d'ail écrasée), Bertrix, Haut-Fays, Porcheresse-en-Condroz, Custinne ;

de l'huile d'olive, à Bergilers, Tillet, Bertrix ;

du camphre, à Nivezé, Petit-Thier, Ortheuville ;

du levain, à Solières (Ben-Ahin), Petit-Thier, Bastogne, Tillet, Fisenne (Soy), Arville, Villance (une noix de levain), Bertrix, Haut-Fays, Porcheresse-en-Condroz, Custinne ;

de la farine, à Nivezé (Spa), Petit-Thier ; (comparer « du pain blanc », cité comme ingrédient par R. DE WARSAGE ; mais farine de seigle pour SEMERTIER) ;

un œuf, à Rossart (Mons-lez-Liège), Bergilers, Esneux, Nivezé (où l'œuf compte pour 3 : la coquille, le blanc, le jaune) ; — un jaune d'œuf, à Rossart, Seraing, Solières, Bomal, Petit-Thier, Bastogne, Tillet, Ortheuville, Arville, Bertrix, Porcheresse-en-Condroz, Custinne, Haut-Fays ; — un blanc d'œuf, à Rotheux, Fisenne, Villance ;

du savon, à Rotheux ; — du savon vert, à Seraing, ou savon noir, à Bastogne (d'après l'un), Tillet, Villance, Porcheresse-en-Condroz, Custinne ;

du saindoux, à Haut-Fays ;

de la suie, à Villance (une cuillerée de « soufre de cheminée »).

La « bourslette » en toile neuve est la 7^e sorte à Rossart ; la toile bleue ou blanche de même à Boncelles, et sans doute aussi le sachet de Bergilers (ou, en plus des 5 produits cités ci-dessus, figurent également 9 cloportes). Il en est de même sans doute aux Awirs, où l'on nous signale seulement 6 ingrédients pour un « scapulaire » : lard, rue, « bénie chandelle », eau bénite, poivre et sel ; mais on nous y dit aussi qu'on recourait également à des *paquets* aux poignets contenant 9 morceaux ou « dés » de lard ou 9 morceaux de rue (et d'autres encore avec des *têtes di soris* « tettes de

souris » [sans doute de l'orpin brûlant, *Sedum acre*], plus des « scapulaires » de camphre) ⁽¹⁾.

A Liège, le sachet de toile bleue renfermant les 7 ingrédients est placé sur l'estomac ou au poignet (ou aux poignets) ; après 24 heures, on vide le sachet et on gratte la « pommade » adhérant alors à la peau ; on replace le sachet pour 24 heures encore, puis on jette le tout au feu (on fait alors une neuvaine à s^{te} Geneviève de Grivegnée). — A Seraing, on entoure du mélange le poignet gauche ou droit pendant 24 heures, puis on le jette au feu ; on renouvelle la médication, s'il le faut. — A Rotheux, les 7 ingrédients sont enveloppés d'une toile bleue, attachés au poignet et gardés un jour et deux nuits ; « c'est plutôt un diagnostic » : si l'on a vraiment la fièvre lente, le mélange durcit, sinon il reste mou ; à jeter au feu après usage. — A Esneux, les *paquets* de 7 sortes, renfermant, dit-on, diverses plantes ou ingrédients et un œuf, sont gardés 2 jours au poignet. — A Huy, les *paquets* enroulés autour des poignets contiennent 7 ingrédients placés dans une bandelette pliée en deux dans le sens de la longueur ; on les garde 24 heures (une fois les

(1) On pourrait s'étonner que F. PIELTAIN, *Folkl. au pays de Namur*, 1930, p. 42, et R. DE WARSAGE, dans son livre de 1933, s'accordent à dire que dans le paquet — à côté de la formule : 9 [petits] vers de terre rouge, quelques gouttes de rosée, du camphre, de la suie de cheminée et du savon noir — il y a le « paquet de 7 sortes » : des *têtes di soris*, c'est-à-dire du « petit sédium » [lire : *sedum*], 3 pierres que l'on emploie en pharmacie (grise, verte et bleue), un jaune d'œuf, du vinaigre et de la semence d'ortie (pour PIELTAIN), ou trois pierres qui servent en pharmacie, l'une grise (alun), l'autre verte (sulfate de fer) et la dernière bleue (sulfate de cuivre), un jaune d'œuf, un peu de vinaigre, du camphre et de la semence d'orties (pour R. DE WARSAGE, qui indique aussi d'autre part un « paquet » contenant du petit Sédium [*sic*], dit communément *têtes di soris*). Les deux auteurs s'accordent aussi pour dire que dans la neuvaine il ne peut entrer qu'un seul vendredi, PIELTAIN précisant toutefois qu'on garde le *paquet* sur la poitrine jusqu'à ce qu'il se déchire naturellement. En fait, tout cela (qui ne semble donc valoir nullement pour le pays de Namur) est déjà dans *Le Calendrier popul. w.* de R. DE WARSAGE, 1920, p. 175-176 (y compris la précision sur le paquet à laisser se déchirer naturellement et sauf l'identification des 3 pierres). Ce *Calendrier* ajoute encore : « D'aucuns remplacent le paquet par une noisette creuse remplie de vif argent ou mercure ».

paquets mis, on commence la neuvaine). — A Solières (Ben-Ahin), le remède, mélangé dans un pot neuf, est lié aux deux poignets et gardé pendant la neuvaine. — A Bergilers, on garde le sachet au cou ou au poignet pendant 9 jours.

A Petit-Thier, la pâte, assez malodorante, paraît-il, contient 9 sortes ; on renouvelle le « brassard » chaque jour. — A Bastogne, les 9 sortes (préparées, dit un de nos témoins, par une personne étrangère à la famille), sont enveloppées dans des bandes de toile et enroulées autour des poignets du malade, qui les garde 9 jours. — A Tillet, les *paquets* de la grosseur d'une noix, entourés de toile neuve, sont attachés au poignet pendant 24 heures (une neuvaine et une aumône sont de plus obligatoires).

A Fisenne (Soy), point pour lequel on ne nous cite que quelques-uns des composants, on fait deux « emplâtres », chacun étant gardé un jour et une nuit (du moins d'après certains, car « il y a des variantes ») ; on récite une neuvaine de 9 *Pater* et 9 *Ave* pendant ce temps ; après usage, on brûle les emplâtres. — A Ortheuille (Tenneville), où nous retrouvons les 7 sortes, les paquets sont gardés pendant toute une neuvaine à s^{te} Geneviève. — A Arville, où l'on ne connaît plus tous les composants à mettre dans le linge entourant le poignet, on conservait le *paquet* pendant une neuvaine de prières.

A Villance, où 9 sortes sont requises (et même 10 avec l'eau bénite qu'il faut bien ici compter à part), voici la recette assez précise : « une noix de levain, un blanc d'œuf, une pincée de sel, une pincée de poivre, graine d'ortie finement hachée, une gousse d'ail écrasée, savon noir, une cuillerée de vinaigre, une cuillerée de 'soufre de cheminée' (= suie), quelques gouttes d'eau bénite ; préparation pour 2 jours à partager en 2 jours ; laisser 24 heures chaque fois dans un linge usagé de chemise d'homme ; faire une neuvaine et aller en pèlerinage à Ave-et-Auffe ; si pas changement au milieu de la neuvaine, recommencer la préparation ». — A Bertrix, 9 sortes aussi dans le sachet à garder de 6 à 24 heures, suivant la force de l'enfant (on fait une neuvaine).

A Haut-Fays, où l'on n'a pu citer que quelques-uns des ingrédients, on garde le mélange au poignet pendant la neuvaine. — A Gros-Fays, le sachet en flanelle, qui contiendrait moins de 7 produits préalablement mélangés en récitant *Pater* et *Ave*, est suspendu « sur le cœur » de l'enfant pendant 9 jours ; les membres de la famille récitent en commun chaque jour 9 *Pater* et 9 *Ave* ; certains fixent les ingrédients au poignet, parfois à l'aide d'un morceau de lard. —

A Custinne, les 7 sortes sont attachées pendant 24 heures à un poignet.

On notera la présence de l'eau bénite dans ces paquets ; généralement on la cite la seconde, parfois aussi la dernière. A remarquer ci-dessus l'indication « eau de Banneux » (en 1949), qui prouve que le remède restait employé, puisque les « apparitions de Notre-Dame de Banneux » (à Banneux-Louveigné) datent de 1933.

« Paquets » contenant du lard avec ou sans autres produits

Le lard déjà mentionné ci-dessus (voir par ex. pour Les Awirs) apparaît assez souvent, surtout de la Hesbaye liégeoise à la région verviétoise. Le Dr LEJEUNE cite lui-même comme contenu d'une sorte de paquet sur l'estomac : 7 petites branches de rue appliquées sur une tranche de lard ; il s'agit d'un fait observé personnellement, donc dans l'agglomération verviétoise probablement. Comparer du reste ce que FELLER rapporte pour Polleur : « on met de la rue écrasée avec du lard en scapulaire sur la poitrine des enfants qui ont la fièvre lente » ⁽¹⁾, et ce qu'on nous dit en 1949 pour l'agglomération verviétoise : « faire une croix avec un morceau de lard sur la poitrine, y mettre 9 feuilles de rue et sur chaque feuille de l'eau bénite pendant 9 jours ».

Après avoir mentionné qu'à Bertrix, on nous rapporte que certaines personnes attachent au poignet un morceau de lard non salé (voir aussi ci-dessus pour Gros-Fays), notons ce qu'on nous signale encore pour la Hesbaye liégeoise et, au moins une fois (à Bonnelles), pour le Condroz liégeois :

Pour Amay, sans prétendre à être complet, on énumère le camphre, l'ail, le lard, des orties et « probablement des lombrics » comme entrant dans les « scapulaires » suspendus au cou des enfants ou dans les paquets attachés aux poignets, et conservés 9 jours (avec prières lors de la mise et de l'enlèvement). — Le lard est également mentionné, sans autre précision, à Villers-le-Bouillet, dans les *paquets* du poignet conservés aussi 9 jours. — A Verlaine et à Seraing-le-Château, le *paquet* contenait « une croix de lard » pro-

⁽¹⁾ *Bulletin du Folklore*, 1 (1892), p. 222. — La tranche de lard (on dit souvent de vieux lard) recouverte de rue est un remède courant pour le mal de gorge ; cf. J. HAUST, *Dict. liég.*, v^o roue 2 ; BANNEUX, *ouvr. cité*, p. 143 ; BASTIN, *Plantes ... de la Wallonie malmédienne*, p. 160 ; etc.

venant d'un porc châtré, de la rue, de l'eau bénite et une pièce en toile obligatoirement neuve ; on le gardait également 9 jours au creux de l'estomac (pendant cette neuvaine on récitait 9 *Pater* et 9 *Ave*). — A Otrange, la « bourse » en toile bleue mise aux pieds du malade (lequel ne pouvait quitter sa propriété pendant la neuvaine) contenait un morceau de lard et 7 branches de rue ; le lard devait avoir été emprunté chez le voisin ; après les 9 jours, on jetait le tout au feu. — A Souxhon (Mons et Flémalle-Haute), on porte au cou ou au poignet une *boûrsète* contenant 5 languettes de lard et 5 brindilles de rue disposées en croix, avec un petit morceau de camphre. — A Grâce, on hache menu du lard gras et de la rue, qu'on porte sur la poitrine pendant deux nuits et un jour, ou deux jours et une nuit. — A Bonnelles, le remède consiste à écraser de la rue avec un morceau de lard, à placer le tout entre deux pièces de toile blanche et à le mettre aux pieds du malade pendant 24 heures, puis à le jeter au feu ; on renouvelle le remède pendant 3 jours.

Rapprochons ces données de la recette mentionnée par le Dr LEJEUNE, d'après le Dr P. Royen, de Saint-Georges, c'est-à-dire dans la même région de la Hesbaye liégeoise que la plupart des points précédents : on broie de la racine de chélidoine, on y mêle du lard frais et une pincée de rue ; on dépose le tout sur une petite pièce de toile bleue neuve, qu'on applique à la plante des pieds, le soir, trois jours de suite, en l'y laissant chaque fois 12 heures. On fait une neuvaine (9 *Pater* et 9 *Ave*) à *ste* Philomène de Huy ou *ste* *Five-lin.ne* de Grivegnée, et « l'homme [c'est-à-dire le guérisseur] lit tous les jours soir l'Évangile de *st* Jean sur la tête de l'enfant » pendant neuf jours ⁽¹⁾ ; ensuite on brûle la pièce.

« Paquets » ou colliers de plantes médicinales

Dans de nombreux exemples précédents, on a vu apparaître la rue (*Ruta graveolens*) ; le dernier remède y ajoute la chélidoine (*Chelidonium majus*), déjà mentionnée ci-dessus elle aussi. Voyez également pour cette dernière plante le témoignage de J. FELLER pour Verviers : trois bains de chélidoine font disparaître la fièvre lente des enfants ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Il s'agit naturellement du prologue de l'Évangile selon *st* Jean, prologue dont on sait l'importance dans les traditions populaires.

⁽²⁾ *Bull. de Folklore*, I (1892), p. 293.

La rue revient assez souvent dans les remèdes que nous fournissent nos correspondants.

Ainsi encore, à Prayon (Trooz), la rue entre dans la composition des *paquets* ; — et à Tilff, le *paquet* du poignet, gardé 3 jours sans pouvoir être ouvert, contient parfois 9 *bêchètes* « pointes » de rue. — A Glons, certains *paquets* suspendus au cou pendant une neuvaine sont remplis aussi de rue. — A Wonck, la rue entre dans une composition comprenant aussi des œufs, du savon et du levain, portée aux poignets pendant 24 heures (avec neuvaine de prières).

A Huy, on attache au poignet pendant quelques jours des *paquets* que l'enfant ne peut ouvrir, contenant de la rue enveloppée de linges ; certains disent des prières pendant ces jours. (Un autre correspondant mentionne pour les poignets une pâte formée d'œufs, d'huile et de « plantes médicinales » ; cette pâte est laissée aux poignets pendant la neuvaine à *ste* Philomène). — A Villers-l'Évêque, on associe la rue au lard et au poivre, ou à du levain, un œuf, du poivre et du sel pour les *paquets* qui se mettaient au cou ou au poignet et se gardaient 24 heures (conjointement avec le recours à la récitation de 9 *Pater* et 9 *Ave* pendant 9 jours). — Voir aussi : rue, lard et muscade, à Awans, dans *paquet* à la poitrine durant les 9 jours de la neuvaine à *ste* *Five-lin.ne*) ; — et rue avec camphre imbibée de « genièvre ou eau-de-vie », à Comblain-au-Pont (noté en 1925), dans les *paquets* mis à la fois aux poignets et au creux de l'estomac.

A Villers-lez-Heest, on cite aussi la rue, tandis qu'à Offus (Ramillies), ce sont des tiges de rue des murailles (*Asplenium Ruta-muraria*) — une fougère qui n'a rien de commun scientifiquement avec la rue proprement dite — qui sont mises sur un linge pour former un cataplasme appliqué sur la poitrine de l'enfant.

Du remède de Saint-Georges-sur-Meuse, cité ci-avant, où il était question de chélidoine — et de l'Évangile de *st* Jean —, rapprochons celui-ci qui provient en fait du même endroit, car il est fourni à M. Pinon par un de ses élèves de Flémalle dont le grand-mère le tient d'un vieillard de Stockay (St-Georges-s.-M.) : on coupe à une branche de chélidoine (*sologne*) à 5 feuilles, une feuille pour chaque pied ; on enveloppe la feuille de toile bleue et on la place avec de la laine autour du pied de 16 h. 45 à 18 h. 45 ; on passe un jour, puis on recommence à la même heure (un des deux jours ne peut être un vendredi) ; quand on enlève le *paquet*, on le jette au feu, et « on lie alors l'Évangile de *st* Jean autour des pieds » [*sic* ; curieuse altération], puis on fait une neu-

vaine à ^{ste} Geneviève de Chokier ou de Grivegnée. — L'enquête signale aussi, sans plus, pour Ans, de la chélideine (*sologne*) suspendue « à l'estomac ».

Citons encore, d'après BANNEUX, ces deux remèdes : « appliquer sur le pouls droit du malade un oignon dont le cœur a été remplacé par un mithridate » fait avec deux noix, trois figues, vingt feuilles de rue et un grain de sel (Laneuville-au-Bois [Tenneville]); — suspendre au cou de l'enfant, « un chapelet fait de 9 morceaux d'une tige de plante dénommée *Angelica*, dire une neuvaine, et, chaque jour, détacher un grain du chapelet » (sur 6 points de l'Ardenne, de Tiège [Sart-lez-Spa] à Vaux-lez-Rosières) (1).

L'emploi du collier de protection fait d'éléments végétaux — bien connu pour d'autres affections infantiles, comme les troubles de la dentition ou les convulsions — se retrouve pour la même région dans notre documentation : c'est ainsi qu'à Bièvre on attachait au cou de l'enfant de l'*Angelica* coupée en menues rondelles qu'on enfilait ; on gardait le collier jusqu'au moment de sa chute ; — autre emploi de cette plante à Winenne : la mère de l'enfant souffrant de fièvre lente allait consulter une guérisseuse réputée ; celle-ci préparait une pâte formée de levain, de sel, d'un jaune d'œuf, d'angélique et de « saint-sacrement » [= pivoine médicinale ?], dont elle faisait de petits cataplasmes qu'elle appliquait sur les deux poignets de l'enfant (lequel portait à cette occasion de longues manches, précise-t-on) ; on gardait ces cataplasmes 24 heures exactement et l'on récitait 5 *Pater*, 5 *Ave*, 5 *Gloria* (2).

(1) Il faudrait savoir s'il s'agit de l'*Angelica silvestris*, angélique des bois ou « angélique sauvage » (cf. BASTIN, *Plantes de la Wallonie malmédienne*, p. 161, *sâvadje arjèlique*, qui ne mentionne pas son usage pour la fièvre lente — ni du reste celui d'aucune autre plante à ce propos), ou de l'angélique archangélique ou « double angélique », ou encore de l'impératoire officinale, dite quelquefois « angélique simple » (cf. BASTIN, *ib.*).

(2) Voyez aussi ce remède noté par J. HAUST à Redu : « quand, les enfants étaient brûlants (glosé : avaient la fièvre ou le muguet), on prenait une racine d'angélique cultivée, *an'jèlica*, on la coupait en petits morceaux enfilés à *corôs* pour faire un *corô* 'collier', qu'on mettait au cou de l'enfant malade, et quand les grains étaient secs, l'enfant était guéri ». — Cf. BANNEUX, *ouvr. cité*, p. 110 : un collier de racines d'angélique contre les convulsions (à Herbeumont, Houffalize, Lomprenz) ; p. 147, contre le muguet

A comparer au collier d'angélique ci-dessus, le collier fait à Wardin de racines de moutarde taillées en rondelles, porté au cou par l'enfant malade.

En fait de plantes, on a cité déjà, pour les Awirs, les *paquêts* de *têtes di soris*, c'est-à-dire d'orpin brûlant, *Sedum acre*, d'après le *Dict. liég.*, qui en signale aussi la présence dans les *paquêts* pour la fièvre lente ; voir l'emploi de l'orpin blanc, signalé naguère par J. FELLER (1). Rappelons encore la présence de la sauge dans certains « paquets » de Perwez (Brabant) décrits ci-avant ; et voyez aussi ci-après : cerfeuil, thym, romarin, etc., p. 331 et 332.

Voir également dans R. DE WARSAGE, la mention d'une pâte comprenant de la fleur du bouillon blanc (plus vinaigre, sel et eau bénite) à étendre « moitié sur le linge bleu, moitié sur le linge blanc », puis à jeter après 9 jours avec aussi le poêlon qui a servi à composer le mélange » (il faut dire également : « En l'honneur de Dieu, de la Vierge et des sept Douleurs, que mon enfant soit guéri pour toujours ! »). — SEMERTIER citait déjà la fleur de bouillon blanc comme un des 7 ingrédients (avec notamment des semences d'orties et aussi, dans certains cas, des semences de pavot) (2).

On a vu que des orties remplaçaient parfois les semences d'orties dans les *paquêts*. Ajoutons qu'à Viemme, on lie aux poignets des orties mises entre deux pièces de toile bleue.

« Paquets » ou autres remèdes contenant du camphre

Le camphre est apparu plus d'une fois dans les formules citées jusqu'ici comme ingrédient entrant dans les mélanges divers. Ajoutons que le D^r LEJEUNE le signale employé seul

(à Daverdisse, Fauvillers, La Roche, Mortehan, Werbomont). — Pour le nom de *corô* ci-dessus, voyez d'autre part ces données de Neuville-Recogne : « collier de perles pour enfant ; collier de racines diverses [et aussi de gousses d'ail, etc. ; cf. *Enq. du Musée*, t. 8, p. 53, où l'on ajoutera le nom local du collier] pour parer à certaines affections infantiles ; 'faire le ~', dans *lu pèkèt fêt l'~*, le genièvre fait le chapelet, signe qu'il a le degré voulu » ; ce doit être proprement l'ancienne forme de « corail » passée de la perle au collier (de corail d'abord).

(1) *Bull. de Folklore*, 2, p. 305. — D'après feu Eug. Polain, les *têtes di soris* ainsi employés (dans petit sac bleu) seraient de l'orpin réfléchi, *Sedum reflexum*.

(2) HOCK, *ouvr. cité*, p. 22, fait allusion à des « herbes » et à de la marjolaine dans les *paquêts*.

soit dans un sachet porté sur l'estomac : « du camphre pour 5-6 centimes, pas plus » ; ou (à Dison) du camphre acheté pour 10 centimes réparti entre deux sachets de toile bleue, l'un placé sur l'estomac de l'enfant, l'autre au-dessus de la porte de la chambre (on faisait une « neuvaine de 3 jours » et on brûlait chaque jour une chandelle). L. BANNEUX signale dans 13 villages ardennais un « cœur » de flanelle contenant du camphre suspendu au cou de l'enfant ; — dans 10 autres, un petit sac en flanelle contenant 9 morceaux de camphre : « chaque jour un morceau de camphre fond : c'est la maladie qui s'en va » (s'accompagne de 9 *Pater*, 9 *Ave*, 9 *Gloria* dits journallement).

Notons, parmi les réponses de nos correspondants : à Liège, le camphre seul (régulièrement mendié à *l'oneûr di Diu* ; cf. p. 311) dans un morceau de flanelle rouge en forme de cœur, placé sur l'estomac pendant une neuvaine après laquelle on brûle le « cœur », ou dans paquets aux poignets ; ou (vers 1900) avec des œufs frais broyés, écales comprises, et « certaines herbes » ; — à Sclessin (Ougrée), du camphre appliqué « sur la tête » [cf. p. 320, note, « un frontal » ?] de 11 h. 50 à 11 h. 50 le lendemain ; on passe 3 jours, puis on recommence ; — à Ayeneux, dans *paquets* ; — à Soumagne, camphre suspendu dans le dos ; — à Nessonvaux, dans des sachets ; — à Clermont-Thimister (XIX^e siècle), dans petit sac rouge à cordon blanc, « en l'honneur de Dieu » (avec neuvaine décroissante) ; — à Ensival, dans un « scapulaire » ou petit sac pendant sur la poitrine ; — à Nivezé (Spa), petits « cœurs », camphre qu' « on va chercher à l'Hospice », pendu au cou durant 9 jours (c'est le remède le plus fréquent) ; — à Sprimont, sachet au cou, pendant une neuvaine ; — à Villers-aux-Tours, dans « pochette » blanche, sur la poitrine ou sur le dos, tant que dure la maladie ; — à Tilff, *paquet* renfermant souvent du camphre ; — à Soheit-Tinlot, au cou, avec parfois « autres plantes » ; — à Heurle-Romain, paquets de camphre (il y a 60 ou 70 ans) ; — à Juprelle, en cas d'épidémie, *paquets* aux poignets ou quelquefois sur la poitrine ; — à Glons, au cou ; — à Otrange, boule de camphre dans petite « bourse » attachée sur la poitrine ; — à Bertrée, *boûrsète* suspendue au cou, sur la poitrine ou *paquet* au poignet, contenant du camphre seul, ou du camphre et des produits qu'on n'a pas voulu indiquer à notre correspondant ; porté pendant les 9 jours de la neuvaine ; — à Geer, au cou, jusqu'à disparition du camphre ; — à Viemme, dans petit sac sur la poitrine ; — à Amay, dans « scapulaire » ; — à Bas-Oha, au cou (il y a maintenant

40 ans) ; — à Vyle-et-Tharoul, « du camphre dans étui » (« se fait encore » [en 1949]) ; — à Boneffe, avec « certaines herbes » ; — à Boninne, sachet au cou, 9 jours ; — à Gelbressée, dans sac de 7 à 8 cm², en toile neuve, placé sur la poitrine de l'enfant pendant la neuvaine ; — à Namur, dans sachet de toile bleue aux poignets ; — à Profondeville, aux poignets, *paquets* contenant des œufs, du camphre et du cerfeuil, ou au cou, camphre dans petit sac en flanelle rouge, à conserver les premiers comme le second pendant la neuvaine ; — à Baronville, *paquet* de camphre (autrefois) ; — à Chevetogne, au cou, pendant le jour (avec neuvaine de prières) ; — à Flavion, sachet sur la poitrine, 9 jours ; — à Ortho, dans « scapulaire » d'étoffe rouge en forme de cœur ; — à Ortheuville (Tenneville), dans *paquets* ; — à Bras-Séviscourt, dans *paquets*, 9 jours ; — à Tillet, sur la poitrine, « cœur » de camphre dans de la flanelle rouge ; — à Moinet (Longvilly), dans « cœur » sur la poitrine, suspendu avec un cordon bleu, pendant la durée d'une neuvaine qu'on chargeait une autre personne d'accomplir.

De Tilff, on va à Beaufays acheter un remède chez une femme qui « ramasse » dans les haies des herbes médicinales qu'elle mélange à des produits comprenant notamment du camphre ; le tout est à garder 3 jours. On va également acheter du camphre chez le pharmacien ; au fur et à mesure que le camphre s'évapore, on le remplace « aussi longtemps que c'est nécessaire » ⁽¹⁾.

A Seraing, on porte parfois « deux sachets appelés scapulaires », l'un sur la poitrine, contenant une image sainte à double face ; Vierge miraculeuse et Sacré-Cœur, l'autre sur le dos contenant probablement du camphre (probablement, car on ne peut divulguer le contenu) ; le second sac étant souvent en bure et vendu, croit-on, par les Carmes déchaussés à Liège [ou les Rédemptoristes qui ont succédé aux *Carmulins* de l'ancien régime à l'église de Hors-Château ?].

On considérera comme probablement dérivée d'un remède de 7 ou 9 sortes (ou comme ce remède même, connu imparfaitement par l'informateur) une prescription telle que celle qui a été recueillie à Stave : du camphre, de l'ail pilé, un jaune d'œuf, mixture disposée dans un bout de toile appliqué sur un poignet de l'enfant.

⁽¹⁾ De même à Plombières (Gemmenich), sachets de camphre portés jusqu'à la disparition du camphre.

On comparera aussi l'emploi du camphre avec du cerfeuil ou « certaines herbes » mentionné ci-dessus avec la mention du camphre « avec quelques brins de thym et de romarin » dans Rod. DE WARSAGE pour certaines formules de composition du *paquet*. (Il en signale d'autres encore, telles celles-ci mentionnant deux parts de camphre sur une part de « caca du diable » ou *Assa foetida*, et deux gousses d'ail pilé ; — ou du camphre et « quelques gouttes de rosée » de même que neuf vers de terre rouges.)

On trouvera des emplois du camphre plus loin encore ; mais notons spécialement ici pour Cheratte (signalé en 1931, concurremment avec la prière citée plus loin, p. 342), cette médication en réelle et due forme prescrite par une bonne femme « signant » le mal : « Préparer du camphre avec du genièvre, laisser macérer un jour et une nuit ; frictionner avec une loque en flanelle le creux de la gorge, la nuque, les ' pliants ' [= articulations] des bras et des jambes en disant la prière ».

« Paquets » et cataplasmes divers, compresses, etc.

Tandis que R. DE WARSAGE parle même d'un *paquet* de vitriol bleu gardé 24 heures puis brûlé (avec interdiction de le regarder flamber), le Dr LEJEUNE citait, comme appliqué aux pieds du malade, un mélange de suie et de savon. — A Noville-les-Bois, nous dit-on, c'est au cou qu'on attache un paquet contenant du jaune d'œuf mélangé à de la suie ; on le garde 24 jours (avec neuvaine de 3 *Pater* et 3 *Ave* à *ste* Philomène).

A Grand-Leez, se sont des cataplasmes (*papéns*) de sciure qu'on appliquait au poignet.

A Chênée, on nous dit encore qu'il arrive qu'on applique aux poignets un *paquet* formé d'un sachet de toile contenant un mélange avec de la *couke* (pain d'épice) noire trempée dans du lait ; on reconnaît que la fièvre est partie quand le sachet est devenu sec (cf. pour la « couque », ci-dessus, p. 318, ainsi que p. 347).

A Huccorgne, notre correspondante a vu autrefois — sans pratique religieuse ou superstitieuse — attacher au poignet une espèce de cataplasme où entraient des graines d'orties, du vinaigre, des œufs et de la farine de lin ; la maman préparait le remède ; peut-être cette médication est-elle en fait à classer plus haut avec les remèdes de 7 sortes. Même emploi de la farine de lin, d'œufs, etc., à Comblain-Fairon ; certains cependant prétendaient que le remède devait s'ap-

pliquer à telle heure précise. Autre reste probable du remède de 7 sortes simplifié : appliquer aux poignets « un mélange cuit dans un récipient qui n'a jamais servi, de saindoux et de graines d'orties » (Hives, d'après BANNEUX).

On a vu que le sel entrait dans les *paquets*. Il faut ajouter qu'à Roclenge-sur-Geer, on emploie parfois le sel béni seul dans les *paquets*.

A Izier, d'après BANNEUX, on applique sur la poitrine « des compresses de vin rouge avec des baies de genévrier et de la canelle ».

A Coö (Stavelot), on met à l'enfant une ceinture de toile enduite de graisse de mouton.

A Villers-aux-Tours, on met de l'ail broyé dans un linge blanc qu'on lie au poignet de l'enfant jusqu'à sa guérison (comparer l'ail ci-dessus dans des *paquets*). A Foy-Notre-Dame, outre le port d'un « scapulaire » en flanelle rouge avec cordon bleu « dans la fosse de la poitrine », il faut laver [quoi ?] 4 fois avec de l'eau bénite les 1^{er}, 3^e, 6^e et 9^e jours, et faire bouillir de l'ail dans du lait à boire, une fois par jour le 1^{er} ou le 2^e jour (avec neuvaine consistant à réciter 9 *Pater* et 9 *Ave* chaque jour).

A Limbourg, en plus de *sègnédjes* (voir ci-après) accompagnés d'une neuvaine (on payait pour faire accomplir cette *noûvême*) et d'un pèlerinage (une *vôye*), on recourait à des emplâtres sur l'estomac préparés avec de la « chandelle de 2 centimes » (*tchandèle d'on çant*), c'est-à-dire la chandelle de suif la moins chère. Comparer : « bénie chandelle » dans des *paquets* ci-dessus, p. 322.

Des remèdes de guérisseurs aux préparations pharmaceutiques

Le renom plus ou moins étendu de certains guérisseurs, s'inspirant probablement souvent des médications populaires et plus d'une fois sans doute prescrivant en même temps des pratiques de dévotion comme on en citera ci-après, est attesté par plusieurs de nos informateurs (voyez déjà ci-dessus, *passim* ; et notez encore, pour Comblain-Fairon : on se procure un remède à Vieuxville [H 76] « et même chez des personnes de la commune qui gardent le secret » ; — à Wavre, « le mal est inconnu, mais ma femme me dit qu'il y avait à Grand-Leez, vers 1918, un nommé Ernest, spécialiste pour la guérison de la *fife-lin.ne* des enfants », l'existence d'une personne de Grand-Leez [Na 13] que l'on consultait naguère étant signalée aussi pour Orbais et les environs).

D'après certains correspondants, le remède que fournissent les demoiselles H. à Hanret [Na 9], chez qui on se rend de Boneffe, Aische-en-Refail, Liernu, Cortil-Wodon, Dhuy, Noville-les-Bois [Na 3, 6, 14, 19, 26, 28], ou à qui on écrit de Mont-sur-Marchienne [Ch 57], serait un mélange de camphre et de plantes. « On reçoit un petit sachet contenant le mélange. Le paquet doit être suspendu au cou de l'enfant malade et y rester pendant 9 jours. Il est, paraît-il, interdit à la personne porteuse du paquet d'entrer dans une maison avant d'avoir suspendu le dit paquet au cou du malade. On jette le paquet après le neuvaine. Celle-ci est dite par les demoiselles H., ainsi que par la famille du malade, ajoutent certains. A proximité de la demeure de ces demoiselles H., aujourd'hui âgées, se trouve une chapelle dédiée à *ste* Philomène et à *st* Valentin (ou à N.-D. de Lourdes) [?], où brûlent constamment des bougies qui sont achetées avec les aumônes remises par la personne chargée d'aller chercher le remède (terme employé couramment). Les habitants de la région ont une très grande confiance dans cette pratique. » La neuvaine, comme on le verra plus loin, est du type décroissant.

Sans doute y a-t-il aussi du camphre dans le remède qu'on peut se procurer auprès d'un guérisseur d'Aische-en-Refail [Na 6]; on nous le dit composé de plantes et de matières grasses. « On coupe cette sorte de bouillie en 9 parties; on dispose un petit carré dans un linge et on applique le tout sur le poignet (côté intérieur); on commence une neuvaine (décroissante) en l'honneur de sainte Hélène (qui a sa statue à Aische et à Wangenies); il est assez rare qu'on doive la faire deux fois. »

Le Dr M. LEJEUNE faisait déjà état dans son *Vocabulaire du médecin* d'un prospectus d'un guérisseur « breveté-patenté », le sieur Fichet-Delvaux, à Verlée [D 18], qui, entre autres « spécialités » nombreuses (la reproduction de 2 de ses prospectus occupe presque 3 pages de petit texte, du *Bull. de la Soc. de Littér. w.*, 40, p. 397-399), en présentait une pour la fièvre lente. Comme il précisait qu'il avait initié à son art sa femme et ses deux fils, rien d'étonnant qu'on nous dise encore (correspondant de Profondeville [Na 103]) que « Madame Fichet, à Verlée, connaît un remède qualifié »; et le renseignement provenant de Méan [D 34], selon lequel on trouve une spécialité pour cette maladie « à la pharmacie Ph. de Havelange » [D 16], n'est peut-être qu'approximatif. Voyez encore ce renseignement recueilli à Florée [Na 129]: naguère, on allait consulter « soit le vieux maré-

chal de Verlée ⁽¹⁾; soit une femme réputée pour ses pouvoirs », soit — c'est même celui qu'on cite en premier lieu — « le vieux curé de Sorée » [Na 125]: ce seraient des emplâtres (*paquets* ?) qu'ils donnaient.

D'Ohey [Na 101] également « on allait trouver le vieux curé de Sorée, l'abbé Dermine; il donnait quelque chose à mettre sur la poitrine dans un sac ».

De Villers-le-Peuplier [W 46], on nous dit qu'on trouve un remède à appliquer au poignet chez un pharmacien. Même assertion pour Bertrée [W 21], où l'on précise qu'on se procure un *paquet* tout préparé pour le poignet « dans les pharmacies de Hannut » [W 32].

D'autre part, R. DE WARSACE signale la recette d'une potion communiquée par un pharmacien de Herstal (observée chez ses clients plutôt sans doute que recommandée par lui): « Placer, dans un bassin de cuivre, 300 grammes d'eau de pluie, des baies de genévrier pour 18 centimes et du camphre pour 28 centimes et prendre par petites cuillères. » (Les sommes étaient restées les mêmes malgré la vie chère.)

A Wéris, à Érezée, à Beffe [Ma 15, 19, 24] et aussi à Fronville [D 64] (en ce point ce remède a détrôné le recours au procédé ancien; cf. p. 321), on prend d'autre part une potion réconfortante, « une bouteille », passant pour très efficace, qu'on se procure à Wéris ou plus exactement au hameau d'Oppagne, où elle est préparée, disent certains, par « deux personnes descendant d'un docteur de l'endroit », identique probablement au remède avec vin et quinine qu'on dit, à Fisenne-Soy [Ma 18], fourni par Mme V., « originaire de la commune » (Oppagne est situé entre Wéris et Fisenne-Soy). Il est probable qu'il s'agit de la même potion à Bomal [Ma 5], où l'on signale *li botèye po l'five-linte*.

A Souxhon (Flémalle-Haute, Mons-lez-Liège), on se procure aujourd'hui du sirop chez un pharmacien de Bois-du-Mont (Mons-lez-Liège [L 73]). Le fait est confirmé par M. F. Angenot, des Awirs, aide-pharmacien: dans toute la région (Les Awirs, Hozémont, Flémalle [L 85, 72, 86 et 87], etc.), on demande ce sirop iodo-tonique, spécialité d'un pharmacien de Mons-lez-Liège, qui porte le nom de « sirop de saint Valentin ».

(1) Le « maréchal de Verlée » a été signalé naguère au Musée (sans mention expresse de la fièvre lente) non seulement pour la région de Durbuy [Ma 9], mais même pour Custinne [D 73].

Cette appellation n'est pas un monopole : voir la réclame extraite d'un journal de Malmedy (1950) reproduite ci-dessous pour l'« Élixir de st Valentin », « unique remède contre la fièvre lente », en dépôt général dans un laboratoire de Herve. M. Arsène Geubel nous signale de même qu'à Neufchâteau, en 1948, « une firme de produits pharmaceutiques fit distribuer par la poste des prospectus vantant un élixir dit de st Valentin, guérissant la fièvre lente ; le pharmacien reçut le jour même et les jours suivants de très nombreuses commandes et il fut vite démuné de quelques flacons qu'il détenait ». — Comparer, p. 372, l'« élixir de saint Thibaut », vendu à La Roche.



Réclame parue dans *Le Tchession*, journal bi-hebdomadaire de Malmedy, du 19 mars 1950.

Archives du Musée, N° 46621.

On trouve d'autre part dans : « *Remèdes et Conseils du Père Franck*, Aumônier à l'Hospice St-Henry à St-Germain, Soiron », un remède pour la « fièvre lente » auquel fait allusion un correspondant qui nous signale laconiquement : « voir remède du curé [sic] de Soiron », tandis que la recette nous a été transmise aussi pour Flémalle-Haute, comme propagée par des Sœurs de saint Vincent de Paul :

« 4 ou 5 poignées orties brûlantes ou piquantes, sécher au four et pulvériser ; 2 blancs d'œufs ; 1 cuillère à soupe de farine de seigle, 3 gr. de camphre, 1 c[u]illérée à c[afé] de vinaigre.

» Mélanger très bien le tout, en faire 4 parts, 1 pour chaque tempe, 1 pour chaque poignet (intérieur). Mettre cataplasme entre deux linges, laisser 24 heures au bout desquelles la fièvre est partie.

» Ensuite faire prendre le tonique suivant : 60 gr. de vin de Malaga ; 60 gr. de sirop de rhubarbe ; 60 gr. gomme ; 20 gr. de sulfate de quinine.

» Le faire fabriquer par un pharmacien car il ne donnera pas la dernière substance.

» Dose : enfant de 2 ans, 1 c. à s. par jour ;
enfant de 6 à 7 ans, 3 c. à s. par jour. » (1)

Quelques pratiques purement magiques

Plus d'une pratique qui repose sur quelque principe magique apparaît déjà dans des remèdes rapportés ci-avant. Mais le recours à des moyens proprement magiques se révèle davantage à l'état pur dans les gestes typiques ci-après. Il s'agit de rites de transmission de la maladie, empruntés sans doute pour les premiers cas cités à une pratique assez courante pour se débarrasser de la jaunisse (2).

BANNEUX signale pour Beho (village de parler allemand du canton de Vielsalm, où l'on connaît donc aussi la fièvre lente, dont on aimerait savoir le nom local) qu'on fait uriner le malade sur un morceau de pain ; on gagne, en priant, un croisement de routes et, en tournant sur soi-même, on jette le pain par-dessus la tête sans regarder où il tombe. On nous confirme la pratique pour le village wallon voisin de Petit-Thier : c'est peu courant, nous dit-on, mais cela existe, et on ajoute qu'un chien ou une autre bête ramasse le pain, le mange et peut-être en crève.

De même, une personne de Neuville-Francorchamps dit qu'on jette une « miche » de pain derrière soi sans se retourner, à une croisée de chemins ; celui qui la ramasse, le plus souvent un animal, aura la fièvre lente.

D'autre part, pour une fièvre lente plus dangereuse dite *neûre five-lin.ne* « f. l. noire », à Awans, on se rendait à Chokier prier saint Marcellin, dit-on non sans hésitations (il s'agit sans doute d'une confusion entre le pèlerinage à

(1) P. 18 de la 7^e édition (Liège, 1957). Le Père Franck, aumônier à Soiron à partir de 1917, est mort en 1942.

(2) Voir notamment BANNEUX, *ouvr. cité*, p. 137.